

Kelou Ploubêr

N°87
Novembre 2017



Equipe fanion qui joue en Régional 3



Soirée Galloise



Couleur d'automne



Jardin d'automne





J'avais prévu de vous parler de la concrétisation de nombreux projets en ce mi-mandat. Mais l'actualité et les échanges avec la population m'imposent de vous parler de la question de la rocade.

En effet, certains ont pu être surpris par le vote unanime du conseil municipal du 12 septembre de valider le principe du lancement par LTC des études. C'est pourquoi, je tiens à expliquer ce dossier et faire quelques rappels.

En fin du précédent mandat, le projet de LTC était de mettre en œuvre une liaison Boutil (Lannion) et Bel air (Ploulec'h) passant par le nord du bourg (Quillero). Aucun contournement n'était alors prévu. Notre élection a mis un coup d'arrêt à ce projet et a obligé LTC à repenser la question de la rocade.

Ce qui fut le cas dans la redéfinition du contrat de territoire, où les élus communautaires ont pris position pour défendre une liaison Lannion cinq croix vers la RN 12 et Brest renonçant ainsi au segment ouest du projet initial. Ce qui en soi était une victoire pour notre équipe. Lors des débats, tout le monde s'accordait à dire que la liaison Boutil Quillero et le contournement du bourg constituaient un seul et même dossier. Il aurait été bien de l'entendre durant le précédent mandat, mais faute avouée... Mais au-delà de toutes querelles, la rocade sud n'aurait rien réglé à la circulation dans le bourg ! Et il est de notre devoir avant tout et au-delà de nos positions personnelles de défendre l'intérêt des Ploubezriens. Pour ma part, je crois que dans cette affaire l'ancienne équipe a manqué à ses devoirs et avait laissé LTC agir à sa guise sans défendre la population.

Aujourd'hui, prenant acte de la position majoritaire à l'échelle communautaire, nous avons validé le principe des études, sous réserve de la mise en œuvre d'une démarche participative. Je tiens à préciser cependant que, dès février 2015, dans le cadre de la révision du PLU, j'avais demandé par courrier à Monsieur Le Jeune, de lancer les études pour le contournement du bourg. Donc LTC, n'avait aucun doute quant au sens de notre vote et a voulu en faire une polémique politicienne...

Notre souhait est maintenant que les études soient menées en toute transparence et en réelle concertation avec la commune et sa population. Si cette démarche est effectivement mise en œuvre, il en résultera une proposition qui sera soumise à l'approbation des communes et des populations. Chacun pourra ainsi en son âme et conscience, prendre position pour ou contre la rocade. C'est l'essence même de la démocratie participative de mettre au débat ce qui a été élaboré en tenant compte en toute sincérité et loyauté de l'ensemble des enjeux. C'est le sens même de mon engagement et de celui de mon équipe.

En ce qui concerne l'urbanisme, le nouveau Plan Local d'Urbanisme a été approuvé au conseil communautaire du 26 septembre et est exécutoire depuis le 13 octobre. Après trois ans de travail et de concertation avec de nombreux acteurs de la vie publique, le PLU a été élaboré en conformité avec les nouvelles réglementations et afin de préserver les espaces agricoles. Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce PLU.

L'année 2017 aura vu la réalisation de nombreux projets, que je vous invite à découvrir dans ce nouveau Kérou.

Je vous souhaite à tous de passer de très belles fêtes de fin d'année, aux côtés de vos familles, et des personnes qui vous sont chères. Et c'est avec plaisir que je vous convie à la traditionnelle cérémonie des vœux, qui aura lieu le samedi 13 janvier 2018 à 11h au CAREC.

Bonne lecture.

Evel omp arriet hanter hent abaoe ar chenchamant skipailh e penn ar gumun, oan o vont da gomz deoc'h eus pezh oa bet graet ganimp betek bremañ. Met reiñ keloù deoc'h eus ur sujed pouezus a bljfe din ober da gentañ, an hent-tro an hini eo.

Sur awalc'h oa bet istonet tud zo o lenn oa bet votet a-unvouezh gant ar c'huzul kêr leuskel LTC lañsañ studioù war an afer-se. C'han da displegañ deoc'h neuze para zo kaoz oa bet tapet an dibab-se.

E fin ar mandat diweañ, oa bet raktrez LTC ober ul liamm newez etre Boutil (Lannion) ha Bel air (Ploulec'h) hag a dremenfe dre norzh ar bourk. D'ar c'houlz-se neuze, ne oa kaoz ebet eus hent-tro ebet. Pac'h oa aet ar maout ganimp, oa bet harzet ar raktres evel-se ha ret da LTC adsellet anezhañ.

Graet oa an dra-se pa oa bet adsavelet kontrad triadadel ha votet gant dilennidi kumuniezhel ewit difenn un hent a liammfe Lannion, ar pemp kroaz etrezek an N12 en ur leuskel da gouezhañ ar pennad hent kornaoueg er raktres kentañ. Pezh a oa un trec'h ewitomp-ni. E-pad an divizoù oa tout an dud a-du ewit lâret a oa al liamm etre Boutil ha Quillero hag hent-tro Plouber a glefe bezañ nemet un dossier hepken. Ne oa ket tu da zispartiañ anezhe. Plijus vije bet da glevet an dra-se gant ar re a oa en karg arao-komp. Pezh oa ur fazi graet gante, met da lâret ar gaoz, fazi anzavet... Met hep klask laou e penn an dud, n'eo ket an hent-tro Su a nije dibunet kudenn an otoiou o tremen dre ar bourk Hag hon interest eo da zifenn tud Plouber dre vraz ha n'eo ket hini hiniennou hepken. Me gav din, n'eo ket bet difennet interest Plouberiz gant ar skipailh kozh tamm ebet pa laoskent LTC d'ober tout pezh deva c'hoant hep marc'hata.

Herie, o konsideriñ oa bet votet se gant ar muianiver e kuzul kumuniezhel meump gwiriektaet pennaenn ar studioù, gant ma vo pedet an holl da gemer perzh e-barzh an divizoù. Ret eo din lâret koulskoude penaos ken abred ha miz c'hwevrer 2015, e stern aweladur ar PLU, m'ha kaset ul lizher d'an Aotrou Le Jeune ha goulennet gentañ lañsañ studioù diwar-benn hent-tro bourk Plouber. Ha neuze ne oa douetañs ebet ewit pezh a sell ster hon doare da votiñ met kemeret oa bet memestra gentañ an digarez-se ewit ober un ergu politikel.

Ha bremañ a souetomp a vo laket ar studioù-se da vont endro gant LTC en ur reiñ keloù ingal, fraezh ha sklaer d'an dud e karg e kumun Ploubêr ha d'ar re a zo chom enni. Ma vez graet an traoù resis evel-se, a vo kinniget resultachoù ar studioù ha d'an dud d'ober o soñj ha lâret ya pe nann. Evel se an hini eo a welomp ma skipailh ha me an demokratelezh perzhiadek.

Ewit pezh a sell ar c'hêraozadur, eo bet aprouet ar PLU newez d'ar c'huzul kumuniezhel d'ar 26 a viz Gwengolo hag eroundek abaoe an 13 a viz Here. Goude tri bloavezh labour e kondoniadur gant kalz aktored ar vuhez foran, eo bet savet ar PLU hervez ar reolennoù newez ewit gwareziñ tachennoù al labour-douar. C'hoant meus da drugarekaat an dud o deus kemeret oerzh el labour-se.

Kalz raktresoù zo bet graet e 2017 a a bedan ac'hanoc'h da zizoloñ e-barzh kelaouenn ar gumun.

Souetiñ a ran dec'h da dremen festchoù mad e fin ar bloaz touesk ho familhoù hag ho mignoned. Ha pediñ a ran ac'hanoc'h da lidañ ar bloavezh newez asambles en ur zont d'ar Sadorn 13 a viz Genver 2018 da 11 eur deus ar beure e CAREC.

Le maire

Brigitte Gourhant

ÉDITORIAL

DOSSIER

Travaux d'enrobés	1
Grands travaux 2017/2018	1
Chapelle de Kerfons	3
Taxe de séjour	3
Lotissement COOPALIS	2
Lotissement communal	2
Nouvelle déchèterie	3
Désherbage	4
Aides pour l'acquisition, la rénovation d'habitation	5
VIE DE LA COMMUNE	
Bibliothèque	6

Repas des aînés	6
Circulation	7
Le PACS	7
Conseil municipal Jeunes	7
Doyenne	8
Jardins fleuris	8
Marché à la ferme du Wern	9
Vols au cimetière	9
Rentrée des écoles	10
Visite de la sous-préfète	11
Réception des familles Galloises	12
Cantine scolaire	12
ASSOCIATIONS	
Amicale laïque - Amicale bouliste	13

Ruche artistique - ASP 22	14
ASELP - Rederien Plouber	15
Les amis de Kerfons - Courir pour Curie	16

NOUVELLES ACTIVITÉS

Vitrailiste - Intermarché - Phil Taxi	17
---------------------------------------	----

MOT DE L'OPPOSITION 18

CONSEILS MUNICIPAUX 19 à 27

Directeur de la publication : Brigitte Gourhant, Maire
Responsable de la rédaction : Louis Jégou
conseiller délégué à la Communication

Comité de rédaction :

Françoise Allain, Virginie Chauvel,
Catherine Goaziou, Louis Jégou,
Gabrielle Pentin, Armelle Robin-Diot,

Marie-Odile Rolland, Les associations de Ploubezre, Armelle R.D.,
François Vanghent

Credit photos : Daniel Giraudon, Les associations de Ploubezre, Armelle R.D.,
François Vanghent

Travaux d'enrobés 2017 voirie rurale

Les premiers chantiers ont été réalisés au début juillet (routes de Kergrist et Poul ar Bervet), le solde a été réalisé en septembre (route de Kerbiriou, et Traou Wazh, Route du Réchou-Goas ar Lao, Kervaridic) Soit un linéaire total estimé de 4 500 mètres, qui reste dans l'ordre de grandeur des dernières années.



Enrobé route de Kergrist

Grands travaux 2017/2018

Les travaux d'aménagement de la rue Joseph Lesbleiz jusqu'au chemin de Rosalic sont commencés depuis le 11 septembre ; Ces travaux devraient être terminés début de l'année 2018.

Les travaux sont réalisés par l'entreprise Eurovia, pour un montant de 401 839€ HT. Cette opération est financée en partie, par plusieurs organismes. Le Conseil départemental prend à sa charge le revêtement d'enrobé pour un montant TTC de 44 000€. Dans le cadre du contrat de territoire, une enveloppe de 88 300€ nous a été octroyée pour les travaux RD11, dont 58 000€ pour la 1^{ère} tranche. Le conseil Départemental au titre des amendes de police nous alloue une subvention de 30 000€.

L'Etat au titre DETR pour un montant de 31 078€ et auprès de LTC un fonds de concours de 7 500€.

Le coût restant à la charge de la commune sera de 237 925€.

L'Aménagement de la RD11 ayant pour objectif :

- Sécurisation des conditions de circulation ;
 - Réduire la largeur de la chaussée pour limiter la vitesse,
 - Sécuriser les carrefours et accès riverains (reculs, visibilité),
 - Aménager les espaces de stationnement,
 - Requalifier le débouché du chemin de Keranroux en parallèle à la création du réseau d'assainissement et la requalification du réseau pluvial.
 - Promotion des transports en commun,
 - Mise aux normes et repositionnement des points d'arrêts de la ligne A du réseau TILT,
- Promotion des déplacements doux,
 - Créer des cheminements piétons et cyclistes sur tout le linéaire en continuité de l'existant.
- Gestion des eaux Pluviales.
- Réhabilitation de l'ancienne carrière en espace de temporisation des eaux pluviales.

RD 11, La 2^{ème} tranche sortie de bourg, Barriere du Launay est programmée en 2019 (Réseau pluvial, assainissement,

aménagement routier) ceci afin de bénéficier du contrat de territoire.

Réaménagement des parkings du gymnase, du Carec, de l'école. LTC est le maître d'oeuvre de ces travaux qui débuteront en 2018. Ce projet vise à créer 34 places de parking à l'école, 35 places au CAREC et 67 au pôle sportif.



Chapelle de Kerfons

Les travaux ont débuté courant octobre. Les chenaux de la chapelle vont être restaurés par l'entreprise DAVY pour un montant de 12400 euros subventionné à hauteur de 50% par la D.R.A.C. (direction régionale des affaires culturelles).

En ce qui concerne la rénovation de la toiture de la chapelle, le choix d'un architecte est en cours.



La taxe de séjour, des évolutions au 1^{er} janvier 2018

Suite à la récente fusion, et conformément à la loi, il a été validé l'instauration d'une taxe de séjour pour l'année 2018 sur 59 communes de la nouvelle agglomération des communautés de communes du Haut-Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux ainsi que sur une grande majorité des communes de l'ex-territoire de Lannion-Trégor Communauté.

Cette taxe qui devient communautaire au 1^{er} janvier 2018 permet de faire contribuer au développement touristique du territoire les vacanciers qui y séjournent.

Cette ressource pour la collectivité est ensuite utilisée en totalité pour la promotion du tourisme. En l'occurrence, sur notre territoire, elle est reversée à l'Office de Tourisme Communautaire chargé de la promotion du territoire, de l'accueil et l'information des touristes, de la commercialisation de l'offre touristique et de l'animation.

Tous les hébergements touristiques sont concernés :

Vous exploitez un hébergement proposé à la location touristique sur les 59 communes du territoire de Lannion-Trégor Communauté : votre activité est soumise à la collecte et à la déclaration de la taxe de séjour, que vous soyez :

- Professionnel : hôtel, résidence, meublé, chambre d'hôtes, camping,
- Particulier louant tout ou partie de votre habitation personnelle ou un autre bien.

Quand déclarer la taxe de séjour ?

La taxe de séjour est désormais perçue entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre, avec 3 périodes de perception de 4 mois (quadrimestres).

Les déclarations sont donc effectuées à l'issue de chaque quadrimestre civil.

En pratique :

Pour reverser la taxe collectée, vous devrez déclarer tous les 4 mois le nombre de nuitées effectuées dans votre établissement.

Les Bureaux d'Information Touristique de l'Office de Tourisme Communautaire sont présents sur le territoire pour vous accompagner dans votre démarche de paiement

Bon à savoir :

Les hébergeurs se doivent de reverser en leur nom l'intégralité des sommes qu'ils auront collectées.

Si vous n'avez reçu aucun touriste au sein de votre établissement durant la période à déclarer, vous devez effectuer une déclaration à 0 sur la plateforme.

Vous devez également déclarer les périodes de fermeture de votre établissement, directement sur la plateforme, dans le menu Hébergement

Si vous avez besoin d'informations vous pouvez contacter le gestionnaire de la taxe de séjour :

Par email : taxedesejour@lannion-tregor.com
Sur le Site : <https://taxedesejour.lannion-tregor.com/>

Lotissement COOPALIS

Par délibération du 29 juin 2015; la commune avait approuvé le projet de vente de l'îlot G de la ZAC.

La coopérative Coopalis a démarré les travaux de construction des 9 maisons individuelles en accession à la propriété. D'ores et déjà, 5 maisons sont en cours de vente.

Pour tous renseignements, vous pouvez appeler Coopalis au Numéro :

0296140404 ou 0677090266 ou envoyer un message (r.lezoray@coopalis.fr)

(Voir plan ci-dessous)

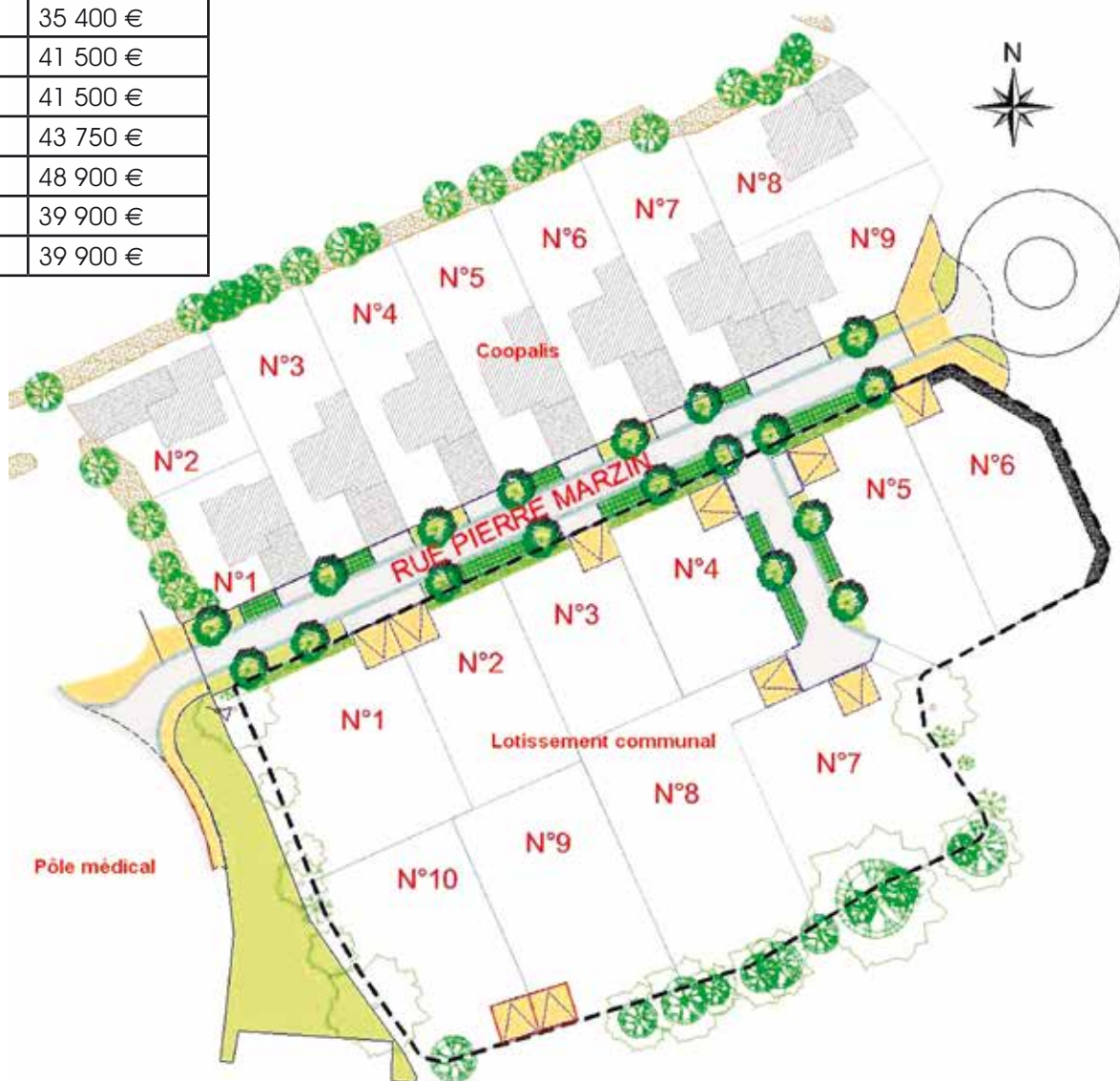
Lotissement Communal

L'ancienne propriétaire d'une partie des terrains de la ZAC a intenté un recours contre le permis d'aménager de Terra Développement. Cette société prévoyait l'aménagement de 31 lots au Sud-est de la ZAC. Ceci a contraint le promoteur à suspendre la commercialisation. Nous avons donc décidé de lancer la commercialisation du nouveau lotissement communal de 10 lots, d'une superficie de 368m² à 697 m², en accession à la propriété, îlot H, rue Pierre Marzin, (face au pôle médical).

- Pour tous renseignements, vous pouvez contacter la mairie : 02 96 47 15 51

- (les prix de vente sont sous réserve d'accord du Conseil Municipal). (Voir plan).

Lot	Surface	Prix proposé
1	573 m ²	42 900 €
2	398 m ²	33 900 €
3	368 m ²	32 700 €
4	392 m ²	35 400 €
5	486 m ²	41 500 €
6	505 m ²	41 500 €
7	608 m ²	43 750 €
8	697 m ²	48 900 €
9	549 m ²	39 900 €
10	502 m ²	39 900 €



Nouvelle déchèterie de Lannion : ce qu'il faut savoir

L'objèterie de Buhulien est ouverte depuis le 3 avril dernier. Elle est composée de trois espaces : une déchèterie, une recyclerie et une plateforme de stockage bois. Alors que la déchèterie vient tout juste d'ouvrir, la recyclerie ouvrira en septembre. L'ensemble de ces services constituent une déchèterie où la présence d'une recyclerie vient donner une nouvelle dimension aux objets. Désormais, l'accent est mis sur la valorisation et le réemploi des objets.

L'Objèterie = déchèterie + recyclerie

La déchèterie de Buhulien remplace la déchèterie du Faou. Elle comprend une aire de dépôt extérieure pour les déchets végétaux et les gravats, des espaces composteurs et paillage, mais aussi des jardins pédagogiques. Un espace couvert accueille les flux de déchets classiques : encombrants, bois, ferraille, carton brun, plâtre, verre, déchets dangereux, etc.

La recyclerie

La partie recyclerie de l'objèterie ouvrira en septembre. Elle comprendra un local de dépôt des objets pour le réemploi, un atelier de réparation et des espaces pédagogiques. Des animations seront faites par les acteurs de l'économie sociale et solidaire locale et les partenaires de LTC (SMITRED, Amisep Kerlann, Régie de quartier, Fab Lab, etc.).

L'ancienne déchèterie de Lannion devient un éco-relais

L'éco-relais du Roudour ferme ses portes. Pour le remplacer, l'ancienne déchèterie du Faou, devient un éco-relais. Vous pouvez y déposer uniquement le tri sélectif, le verre et les déchets végétaux.

+ d'infos : 02 96 05 55 55 ou info-usagers@lannion-tregor.com
www.lannion-tregor.com

Désherbage

Au 1^{er} janvier 2019, l'usage des pesticides de synthèse par les particuliers sera interdit.

Préparez-vous dès maintenant à cette échéance.

En route vers le Zéro Phyto

Depuis le **1^{er} janvier 2017**, l'utilisation des pesticides de synthèse est déjà interdite dans les jardins et espaces verts appartenant à l'Etat, aux collectivités locales et aux établissements publics.

Au **1^{er} janvier 2019**, la loi Labbé s'appliquera également aux jardiniers amateurs.

Plusieurs solutions alternatives s'offrent à vous, notamment en matière de désherbage, les connaissez-vous ?

Les méthodes alternatives de désherbage

Plusieurs solutions, autre que le désherbage manuel à la main ou avec le traditionnel outillage (binette, sarcloir...), existent en matière de désherbage alternatif pour pallier au développement rapide des herbes indésirables :

- **Le désherbage mécanique** avec l'utilisation de matériel spécifique, tel que le « **pousse-pousse** » conçu pour désherber les surfaces sablées, gravillonnées ou stabilisées.

Ou encore, la débroussailleuse, idéale pour l'entretien des zones à risques c'est-à-dire interdites de traitement telles que les berges, les fossés...

- **Le désherbage thermique** au moyen d'un brûleur à gaz. Un choc thermique permet l'éclatement des cellules végétales et provoque ainsi le dessèchement de la plante.

Effet immédiat mais l'impact environnemental n'est pas à exclure (combustion d'énergie fossile) et la repousse est souvent rapide.

- **Le désherbage thermique** à eau chaude ou à vapeur. L'utilisation de l'eau de cuisson peut être une solution intéressante. La bouilloire ou le nettoyeur vapeur peuvent également s'avérer efficaces avec l'inconvénient de consommer un peu d'électricité.



Aides pour l'acquisition, la rénovation de maisons

Plusieurs aides sont proposées par LTC pour l'acquisition (nouvelle aide pour l'acquisition de logement ancien) ou la rénovation de l'habitation principale.

Vous souhaitez acheter un logement de plus de 15 ans ? Lannion-Trégor Communauté aide les ménages à accéder à la propriété sur le territoire de l'Agglo.

Une aide de 1500 € avec majoration de 3000 € pour une acquisition située en centre-bourg, peut vous être accordée, sous conditions, pour l'achat d'une maison ancienne de plus de 15 ans.

Cette aide est réservée aux personnes qui n'ont pas été propriétaires d'un logement sur les 2 dernières années. Elle est accordée sous conditions de ressources et le bien acheté doit constituer la résidence principale des acquéreurs.

Vous avez un logement disponible à louer pensez à l'aide au conventionnement sans travaux.

Pour quels bénéficiaires ?

Les particuliers, propriétaires bailleurs, du territoire de Lannion-Trégor Communauté.

Quelles conditions d'éligibilité ?

- Le propriétaire doit conventionner son logement pour une période de 6 ans minimum et s'engage à louer un logement décent ;
- Les revenus des locataires sont plafonnés et le loyer est également plafonné.

Quel est le montant de l'aide ?

Une prime de 1 000 € pour le conventionnement d'un logement situé

Avantage Fiscal : 50% de déduction fiscale sur le montant des loyers ou 85% si intermédiation locative.

en commune de plus de 3 500 habitants (soumise aux obligations de la loi « Solidarité et Renouvellement Urbain »)

L'aide à l'amélioration thermique des logements.

Vous êtes un particulier situé sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté ?

Vous pouvez peut-être bénéficier de l'aide à l'amélioration thermique des logements.

Critères d'éligibilité :

- Bâtiment de plus de 15 ans ;
- Immeuble à usage de résidence principale ;
- Propriétaires occupants ou candidats à l'accession ayant signé un compromis ;
- Les revenus des bénéficiaires doivent être inférieurs aux plafonds, majorés de 30%, des revenus des ménages modestes du barème national de l'ANAH ;
- Les travaux doivent être d'un montant minimum de 1 500 € TTC ;
- Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment ;
- Le bénéficiaire devra avoir bénéficié de l'accompagnement technique du Point Info habitat et de l'audit énergétique lié à cet accompagnement.

LE POINT INFO HABITAT

Les conseillers habitat du Point Info Habitat vous informent sur toutes vos questions relatives à l'habitat.

Les horaires d'ouverture à **LANNION au 21, rue Jean Savidan, sans RDV :**

du lundi au vendredi : 9h-12h / 13h30-17h30 samedi : 10h-12h.

fermé le mardi après-midi et le vendredi après-midi,

Vie de la commune / Buhez ar gumun

Bibliothèque Municipale

À la rentrée scolaire, la bibliothèque a repris ses habitudes ; les ouvertures au public sont restées les mêmes : le lundi (15h45 - 17h45) le mercredi et le samedi (10h - 12h), les élèves des classes maternelles et élémentaires passent à tour de rôle le lundi, pendant les vacances scolaires elle reste ouverte uniquement le mercredi de 10h à 12h. Une exposition de tableaux a eu lieu pendant 3 semaines : des œuvres de monsieur Gérard Unvoas habitant à Bégard ont permis de faire une petite animation pour égayer la bibliothèque et nous le remercions.



Nous tournons à une douzaine de bénévoles ce qui n'est pas trop pour assurer les permanences, choisir les livres pour les achats, renouveler tout le stock de livres en prêt de la B.C.A. des Côtes d'Armor et tout ce qu'il y a à faire pour que le livre soit prêt à être emprunté sur les rayons. Delphine l'employée municipale nous a rejoint il y a un an passé elle est chargée de la saisie informatique, de la partie administrative et tout le reste pour le bon fonctionnement de la bibliothèque, elle est présente tous les matins sauf le mercredi et les vacances scolaires.

Nous sommes toujours à la recherche de quelqu'un qui aimerait lire des histoires aux enfants pour en faire des animations comme cela s'est fait auparavant.

Un budget municipal nous permet d'acheter des livres.

Le passage mensuel de la navette de la B.C.A. et celui du bibliobus tous les six mois nous permettent de changer les livres et documents audio-visuels régulièrement. Grâce au catalogue en ligne nous pouvons réserver les livres selon les besoins.

Avec tout cela, nous avons un bon choix en essayant de satisfaire la demande pour tous les âges et tous les goûts et il faut rajouter que l'adhésion reste gratuite, nous avons dès la rentrée fait un certain nombre d'achats pour les adultes : Frappe toi le cœur, Face à la mer, Le fils prodigue, Aller simple en enfer, Métronome 2, amour au temps des guerres..... Et pour les ados et enfants la série animal tatoos, la série loup, histoires pour le soir, bricolage avec objets recyclés les max et Lilli, Anatole la tuile, Océania, le club des cinq nouvelle édition, et bientôt le nouveau Astérix,...par ailleurs nous remercions aussi les nombreuses personnes faisant des dons de livres tout au long de l'année.

Repas des aînés

Comme chaque année, la commune offre un repas à ses aînés de 67 ans et plus. C'est l'occasion pour des personnes, parfois isolées ou sortant peu, de retrouver des connaissances autour d'un bon repas.

Près de 290 personnes ont répondu présents ce samedi 30 septembre, au CAREC, autour d'un animateur musical plein d'entrain pour cette journée très conviviale qui a été appréciée de tous.

Ce rendez-vous est rendu possible par l'implication du personnel communal, en particulier du cuisinier du groupe scolaire qui a le soin de régaler les papilles des seniors et des élus pour l'organisation de cette manifestation d'importance.

« Nos anciens constituent une grande richesse et sont le symbole de la mémoire collective, de la transmission d'un savoir, d'une expérience et ils méritent toute notre attention », a déclaré Brigitte Gourhant ;

Elle a bien entendu mis à l'honneur nos deux doyens Marie Louise Le Bris et Gérard De Bellefon, sans oublier les absents malades et celles et ceux qui nous ont quittés cette année 2017.



Circulation

Suite à plusieurs incivilités, l'allée verte, située à « Quillero » sera désormais interdite aux véhicules motorisés afin de protéger piétons et cyclistes.



Le PACS

Depuis 1^{er} novembre, les Pacs sont désormais enregistrés dans toutes les mairies et non plus au tribunal tout comme la gestion de sa modification et dissolution.

Le pacte civil de solidarité (Pacs) est un contrat. Il est conclu entre 2 personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune.

Les dossiers sont à retirer à la mairie, l'enregistrement se fera par un élu à réception du dossier complet, le samedi matin, sur rendez-vous (temps estimé par rendez-vous : 30 min). Tél. 02.96.47.15.51



Conseil municipal Jeunes à Ploubezre

Il nous semble important que l'apprentissage de la démocratie commence tôt dans l'existence de l'individu. Cet apprentissage intervient en complément de l'éducation familiale, scolaire, c'est la raison pour laquelle nous avons décidé de mettre en place un conseil municipal jeunes.

Qu'est-ce qu'un conseil municipal des jeunes ?

Un Conseil municipal des jeunes est une instance municipale destinée aux enfants ou aux jeunes, créé par délibérations adoptées en conseil municipal. Il a un rôle consultatif (ses délibérations n'ont pas force réglementaire si elles ne sont pas approuvées par délibération du conseil municipal élu ou du maire)

Rôles et objectifs du conseil municipal

Le Conseil municipal des jeunes a pour mission d'initier les enfants à la vie politique réelle et de collecter les idées et initiatives émanant de l'ensemble des jeunes pour améliorer la vie dans le cadre de leur municipalité. Il a pour mission complémentaire de les traduire en projets au bénéfice de tous.

Le Conseil Municipal Jeunes remplirait un triple rôle :

- Être à l'écoute des idées et propositions des enfants et les représenter,
- Proposer et réaliser des projets utiles à tous,
- Transmettre directement les souhaits et observations des enfants aux membres du Conseil Municipal dans des



Réunion d'information du 14 octobre dernier

domaines aussi divers que l'environnement, la sécurité, la circulation, la solidarité, les sports et les loisirs, les jeunes élus, tout au long de leur mandat, travailleront sur des projets « à leur mesure ».

Fonctionnement

Formellement, les conseillers sont assistés par un conseiller municipal élu. Le Conseil se réunit alors en séance plénière périodiquement, environ 3 fois par an. Ces réunions plénières sont généra-

lement publiques et en présence du maire. Il fait suite aux travaux qui auront été réalisés dans des commissions, entre chaque conseil.

Le Conseil Municipal des jeunes comptera 9 membres élus pour une période de 2 ans. Le Maire le préside. Ces jeunes seront les citoyens de demain, ils découvriront le fonctionnement de la collectivité, l'action, l'engagement et la responsabilité d'élu.

Les jeunes, âgés de 8 à 15 ans, intéressés pour participer à l'élection du Conseil Municipal Jeunes, peuvent retirer un livret de candidature en mairie jusqu'au 25 novembre, date limite de dépose de candidature.

Du 11 au 16 décembre à 11h se dérouleront les élections avec le dépouillement le samedi 16 décembre au matin.

Doyenne

Samedi 16 septembre notre doyenne Marie Louise Le bris née le 9 septembre 1917 était reçue avec plaisir en mairie pour fêter son centenaire avec les élus. Accompagnée de Robert son fils, 80 printemps, Emilienne et Annie, ses deux filles, elle a eu droit aux fleurs et aux honneurs.

Arrivée à Ploubezre à l'âge de 11 ans. Avec sa mère, Anne-Marie Huon, qui a vécu 102 ans Marie-Louise vit toujours à Crec'h Olier, dans la ferme familiale où elle n'a pas franchement de recette pour aussi bien vieillir. Entre la préparation des repas, elle bouquine et regarde un peu la télé, vient une fois par semaine au club des genets d'or et toutes les occasions sont bonnes pour s'offrir un peu de bon temps.



Ce matin la mairie de Ploubezre
Est très fière d'honorer sa centenaire

Elle se prénomme Louise : elle est toujours exquise
Et sa mise en plis est toujours bien mise

Le mercredi, aux genêts d'or,
Elle a toujours la médaille d'or

Elle prend les années comme elles viennent
Et son sourire n'est jamais à la peine

Elle a le secret de bien vieillir
Et sait toujours bien nous accueillir

Quand elle plantera ce magnolia
Nous souhaitons qu'elle le verra
Chaque printemps pendant longtemps
Fleurir en oubliant le temps

Et maintenant vous êtes invités
A trinquer Pour fêter ces cent belles années

Jardins fleuris

Le 7 octobre a eu lieu la remise des prix du concours des jardins fleuris 2017.

Comme chaque année, le concours de fleurissement a été organisé. La création, la décoration et bien sur un fleurissement même simple ont été pris en compte pour l'attribution des prix par le jury passé fin juin.

La participation des 16 candidats dont 2 nouveaux, contribuent à l'embellissement de notre commune, qui fleurissent ou jardinent leur environnement pour leur plaisir personnel ou pour celui des passants.

Ce concours est organisé conjointement avec un jury de la commune de Ploulec'h.

Le classement est réalisé en fonction de plusieurs critères du classement : équilibre des couleurs, équilibre des végétaux, Bonus : 0 phytos, récupérateur d'eau, compost, paillage, propreté, originalité.

Un bon d'achat à été remis à chacun des participants et des billets d'entrée dans le parc le Pellinec à Penvénan ainsi qu'un bon d'achat au jardin du Léguer pour les lauréats.



Catégorie Potager

Michel PERSON

Hyppolyte et Germaine LE ROUX

Catégorie Parc

Patricia NEDELEC

Marie Pierre et Gérard BARO

Jocelyne LE GUEUZIEC

Annie CARMES

Bernard CLOAREC

Catégorie Jardin

Sylviane BAUDONT

Annick GUILLERM BERNOT

Rachel et Gwénael LE LAY STEPHAN

Eugénie L'HENORET

Jean et Denise BOITE

Ernestine LAMOUR

Catégorie Façade

Louis et Gabrielle JEGOU

Yves JORAND

Annick MICETIC

La municipalité remercie les participants, les jardiniers municipaux pour le travail réalisé dans différents lieux de la commune, les membres du jury de Ploulec'h et de Ploubezre pour leur participation ainsi que les sponsors, et espère plus de candidats en 2018.

Le Marché à la Ferme du Wern !

Cela fait maintenant 4 ans que le marché à la ferme du Wern a ouvert ses portes. Organisé par une association de producteurs locaux, il accueille ses clients toute l'année le mardi soir de 16h à 19h.

Une dizaine de producteurs proposent aux clients leurs produits laitiers, fruits, légumes, fromages, viandes, pains, pâtisseries, divers produits d'épicerie et petite restauration. « Le but est de proposer des produits de saison et variés à des prix producteurs. Nous privilégions les productions locales, ainsi que des produits issus de l'agriculture biologique » précise Isabelle Allain, productrice de produits laitiers à Ploubezre, sur la ferme du Wern. Cette large gamme de produits de qualité séduit une clientèle locale régulière, étoffée pendant les vacances scolaires par les touristes.

Ces marchés sont aussi l'occasion de discuter avec les producteurs locaux, et de visiter la ferme.



Le marché s'anime environ 3 fois par an de musique et de contes, au printemps et à Noël et au mois d'août les producteurs organisent un concert, ou un fest-noz, avec repas sur place cuisiné à base de produits du marché.

Les Paniers du Bocage

En complément du marché, et pour ceux qui ne pourraient pas se libérer régulièrement le mardi soir, l'association de producteurs « Les paniers du bocage », regroupant une vingtaine de producteurs, propose une vente de produits locaux et bio par internet. Le principe est simple, vous composez votre panier sur le site, et vous êtes livré le vendredi, sur l'un des 7 points de livraison, ou le samedi matin à la ferme du Wern de Ploubezre. Chaque semaine, environ 80 paniers sont livrés.

A Ploubezre, nous avons donc deux propositions pour nous fournir en produits bio, locaux et de qualité. A découvrir, et à faire vivre !

Vols de fleurs au cimetière

Devant la multiplication des vols, déplacements d'objets funéraires et fleurs au cimetière, la municipalité condamne et déplore de tels actes.

Elle demande aux visiteurs d'être vigilants et bienveillants à l'égard des sépultures

En cas de vol, dégradations merci de prévenir les services de la mairie qui se chargeront de contacter la gendarmerie.



Gestion du cimetière

La commune a fait l'acquisition d'un logiciel de gestion du cimetière.

Les personnes souhaitant mettre à jour les informations concernant leur concession ou celles de leur famille sont invitées à se présenter en mairie munies des documents (livret de famille, titre de concession...) en leur possession.

La rentrée des écoles : du changement pour les deux directions

La fin de l'année 2016-2017 a été marquée par le départ de trois enseignantes, dont les deux directrices.

Madame Cario, après dix-huit ans en maternelle, a fait valoir ses droits à la retraite, même si les enfants vont lui manquer, comme elle nous l'a confié. De même madame Ollivier, après deux années à Ploubezre, a pris sa retraite en souhaitant que « l'école publique continue à faire des enfants heureux et épanouis ». Madame Coïc, après quatorze années de direction à Ploubezre, a demandé son changement pour prendre des fonctions de professeurs des écoles remplaçante.

La municipalité a souhaité inviter à la cantine scolaire, toutes les personnes ayant travaillé avec elles ainsi que les familles des écoles, pour les remercier. Nous leur souhaitons de très belles années et beaucoup de réussite dans leurs projets.

Pour la rentrée 2017-2018 de nombreux changements ont donc eu lieu et nous sommes heureux d'accueillir en Maternelle Mr Guillaume Tilly qui enseignait préalablement à Ar Santé. Deux professeurs des écoles ont également fait leur entrée pour la première fois à Ploubezre, il s'agit de Typhaine Gautier et d'Anne-Cécile Gilbert, elles ont intégré la maternelle.



L'école compte 108 élèves :

- Classe de MS/GS : 27 élèves. Mme Gautier et Mme Gilbert.
- Classe de MS/GS : 27 élèves M. Tilly et Mme Gautier.
- Classe de TPS/PS : 27 élèves. Mme Jaget.
- Classe de PS/MS : 27 élèves. Mme Balcou.

En élémentaire nous avons donc accueilli Madame Sophie Huguenot, mais pour des raisons personnelles n'a pas pu rester sur son poste, elle est remplacée par madame Marie-Caroline Regnault qui a pris ses fonctions début octobre. Nous lui souhaitons la bienvenue à Ploubezre.



L'école compte 182 élèves répartis comme suit :

- Classe de CP : 25. Mme Laurent
- Classe de CP/CE1 : 21. Mme Blanc
- Classe de CE1 : 25. Mme Guiban
- Classe de CE2 : 24. Mme Monimart et Mme Le Borgne
- Classe de CE2/CM1 : 20. Mme Le Guen
- Classe de CM1 : 22. Mme Le Bras
- Classe CM2 : 21. Mme Regnault et Mme Le Borgne
- Classe de CM2 : 24. Mme Boutroy



Visite de la sous préfète

Rencontre à la Mairie de Ploubezre avec Madame Christine Royer Sous préfète de Lannion le 03/08/17.

En présence de Brigitte Gourhant, Gildas Nicolas, Marie Pierre Le Carluer, Arméle Robin, Françoise Allain, Louis Jégou, François Henry.



L'objet de la rencontre était de présenter la commune à Madame Christine Royer, Sous-Préfète à Lannion, mais également de lui faire part de nos réalisations et nos projets à court et long terme.

Notre commune d'une superficie de 3114 ha, dont une partie se trouve dans le périmètre de protection du Léguer et dont la population est en croissance, (3633 habitants), a vu son P.L.U. réactualisé. Celui-ci se devait d'être plus respectueux des lois Grenelle 1 et 2 et plus économe en consommation foncière. Aujourd'hui, dans le P.L.U. ce ne sont plus que 22,7 ha contre 131ha en 2005, soit 108 ha de moins ou 83% de diminution de surfaces destinées à l'urbanisation.

La commune possède 70 km de voies communales en plus les chemins ruraux (conséquence de prévoir un budget important pour l'entretien).

Sur la commune **30 exploitations agricoles** (polyculture élevage) **plus 3 exploitations biologiques**.

La commune est relativement bien desservie avec la RD11 et la RD3, à noter la rénovation en 2015 de la voie ferrée qui traverse la commune, ce qui a apporté aux riverains une meilleure qualité de vie.

Le bassin de travail se situe principalement à Lannion, Guingamp, Morlaix et St Brieuc l'artisanat et le commerce apportent également quelques emplois.

L'école publique avec 292 enfants a un effectif stable, il y a eu une ouverture d'une 8^{ème} classe en 2014 en élémentaire et la fermeture de la 5^{ème} classe en maternelle en 2015.

La cantine scolaire sert chaque jour environ 250 repas dont la préparation est assurée localement, en favorisant les circuits courts et le bio.

Les **TAP** nous sommes actuellement pour l'année scolaire nouvelle dans une phase de réflexion par rapport à la nouvelle directive du gouvernement.

Le pôle médical : nous souhaitons remplir les cellules disponibles, dans un souci de service rendu à la population, mais aussi afin d'éviter de faire supporter ce déficit aux contribuables

Notre commune possède un fort tissu associatif, **50 associations** pour toutes les populations des plus jeunes aux plus âgées et des infrastructures qui doivent être renouvelées (CAREC) et la nécessité d'obtenir des aides de la DETR.

Nous avons rappelé les conséquences pour notre commune de ne pas bénéficier de la loi PINEL, qui favoriserait la politique du logement et serait un soutien notamment pour notre projet de résidence pour les personnes âgées.

Cependant, si nous avons fait des efforts en matière de logements sociaux (36 en cours) il nous reste encore à en faire pour combler notre retard, nous avons également évoqué le logement ancien avec le conventionnement destiné à l'aide à la rénovation.

La ZAC : le pari d'urbaniser en une seule fois 14 hectares était très risqué, avec des enjeux financiers trop importants à l'échelle d'une commune telle que la nôtre, cependant nos démarches ont permis d'engager différentes constructions : BSB 27 logements dont 4 seront livrés en novembre, Armorique Habitat 9 logements sociaux, COOPALIS 9 logements, projet de lotissement communal 10 lots.

Face aux contraintes budgétaires européennes imposées (3%) où l'argent public se fait rare, les enjeux nationaux, non définis à ce jour (refonte de la fiscalité, réforme de la taxe logement, soutien à l'investissement etc...) doivent nous amener à faire des économies, Madame la Sous-préfète nous rappelle que le regroupement de certaines com-



munes et la mutualisation des moyens permettraient des économies budgétaires, sachant que LTC qui regroupe 60 communes et 100000 habitants trouve ses larges compétences avec le grand Lannion ; De petites mairies pourraient devenir, à terme, des mairies annexes. L'avenir des départements est à ce jour une inconnue, mais à l'heure actuelle la création de grosses métropoles est à l'ordre du jour, Brest et Rennes pour la Bretagne ceci afin de se rapprocher du modèle Européen.

Nous avons clôturé cette matinée, par une visite de la ZAC et des constructions en cours, du quartier de Kerguiniou et de la chapelle de Kerfons.

Réception des familles Galloises dans le Tregor

Du 26 au 30 juillet, des familles galloises ont été accueillies dans le Tregor à l'invitation du Comité de jumelage Lannion-Caerphilly/Ploubezre-Llanbradach. Pour la plupart d'entre elles, c'était l'occasion de se retrouver entre amis de longue date et cela depuis une vingtaine d'années. La délégation galloise de 42 personnes comprenait également des nouveaux venus. L'an dernier, ce sont 5 familles de Ploubezre qui s'étaient rendues outre Manche, et cette année, 7 familles du Pays de Galles ont été accueillies à Ploubezre.



Elle a été reçue au Carec par la municipalité représentée par le Maire Brigitte Gourhant, suivie d'un repas. Pour Gildas Nicolas, le Premier Adjoint, « Les échanges entre nos communes sont toujours des moments particuliers car il y a beaucoup de sympathie et d'amitié entre les adhérents du comité de jumelage. À Ploubezre, on aimerait développer, à l'avenir, les échanges entre les écoles et les footballeurs. Aujourd'hui, on a concocté un repas typiquement breton, avec du kig ar farz et du kouign amann ». Durant leur séjour, les Gallois ont visité la Vallée des Saints à Carnoët, fait la descente du Trieux en bateau et visité le château de la Roche-Jagu.

L'un des temps forts des activités du jumelage entre Lannion/Caërphilly et Ploubezre /Llanbradach, demeure le chal-

leng de boules Cy.Collins qui est remis en jeu lors des échanges. Au boulodrome couvert de Ploubezre, les boulistes gallois et bretons se sont affrontés dans la bonne humeur, comme le veut la tradition. La rencontre a été très disputée, avec autant de succès de chaque côté au décompte final. C'est donc au goal-average que le vainqueur a été désigné et ce sont les Bretons qui l'emportent d'un seul petit point.

À l'issue de ce séjour, toutes les familles se sont retrouvées pour le gala de dîner aux Ursulines et se sont données rendez-vous pour l'année prochaine au Pays de Galles



Un nouveau piano à la cantine scolaire

Du neuf à la cantine scolaire, après 38 ans de bons et loyaux services, les matériels de cuisson ont été remplacés par un piano Capic de la même marque, « un gage de longévité », et en plus fabriqué à Quimper. Le coût de l'opération s'élève à 39 600 € TTC.

La nouvelle gazinière est désormais branchée sur le gaz de ville, ses marmites et sauteuses sont volumineuses.

« Si un jour l'effectif d'élèves augmente sensiblement, elle pourra fournir davantage, Manu Desbois, responsable de cuisine, et Gilles Even, cuisinier, sont ravis de ce nouveau matériel, mais le bonheur est aussi dans l'assiette, rappelons que la cantine travaille prioritairement avec des produits locaux appréciés par les enfants, aussi pour leur faire découvrir de nouvelles saveurs, nous avons aussi besoin de matériel de qualité et nous mettons un point d'honneur à choisir les fournisseurs de produits frais avec qui travailler. A ce jour une dizaine de producteurs livrent la cuisine

Prochaine étape le remplacement d'un four, qui, lui aussi donne des signes de faiblesse.



Associations / Kevredigezhioù

Amicale laïque



DESCRIPTION

L'association soutient les écoles maternelle et élémentaire publiques de Ploubezre, en réalisant diverses opérations pour récolter de l'argent pour qu'elles puissent proposer aux enfants des activités culturelles, d'éveils, des sorties scolaires, l'achat de livres, de magazines et de fournitures pour les activités dans les classes. En 2017-2018 l'association met à disposition des écoles de Ploubezre un budget de plus de 10 000 euros !

Mais l'amicale laïque de Ploubezre c'est aussi une équipe qui souhaite attirer de nouveaux membres en regroupant les amis des écoles publiques, les parents d'élèves, les anciens élèves, pour encore plus de convivialité, d'échange et de partage. Nous manquons souvent de bras pour assurer toutes les opérations au cours de l'année, alors n'hésitez pas à nous contacter pour rejoindre l'équipe, même pour une aide ponctuelle.

Nous souhaitons remercier toutes les personnes qui s'investissent déjà au sein de l'association, sans les bénévoles nous ne pourrions rien faire.

Le bureau élu fin septembre est constitué de : Yves Gallen, président ; Cindy Lebarque, vice-présidente ; Élise Le Berre, secrétaire ; Laëtitia Bourdon, secrétaire adjointe ; Vanessa Duval, trésorière ; Sandrine Dauphin, trésorière adjointe ; Vincent Mével, trésorier adjoint.

ACTIVITES DE L'ASSOCIATION

Fin juin 2017 a eu lieu la grande kermesse puis nous avons clôturé l'année scolaire avec la remise aux élèves de Grande Section d'une trousse garnie et aux élèves de CM2 d'une calculatrice pour marquer respectivement leur pas-

sage en CP et en 6ème. C'est notre façon de leur souhaiter bonne chance pour la suite de leurs études.

A la rentrée, nous avons organisé une vente de Kébab/Burgers/Grillades. Nous préparons maintenant les prochaines opérations dont le traditionnel goûter de Noël offert aux enfants le 17 décembre prochain au CAREC avec un spectacle et la venue du Père Noël. Cette année nous souhaitons également mettre en place des opérations sur le thème du recyclage, avec la collecte de journaux et de crayons.

CONTACT :

Mail : amicalelaique.ploubezre@gmail.com

Facebook : <https://www.facebook.com/groups/Amicale-laïqueploubezre/>

Site : <http://amicalelaiqueploubezre.e-monsite.com/>



Amicale bouliste de Ploubezre

QUI CONTACTER ?

Siège social Mairie – Salle Marie Curie

Contact Alain Daniel

N° téléphone 06 09 77 94 15

BUREAU

Responsable Alain Daniel - 06 09 77 94 15

Vice-Président François L'Hervé - 06 72 22 51 79

Secrétaire Alain Daniel

Trésorier Anne Marie Le Foll

Adjointe Josse Vincent

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

Lieux :

boulodrome, rue du stade, Allées couvertes au bourg

Dates :

les concours ont lieu du mois d'avril au mois août

INFORMATIONS DIVERSES

Niveau de pratique :

Ouvert à tous sans niveau

Équipement nécessaire :

de préférence avoir des boules

Modalités d'inscription :

contacter le président - 02 96 47 17 61

Nombre d'adhérents : 50



Nouveauté : Cours de PIANO

« Jouer du piano reste avant tout un plaisir ! »

Le désir de se mettre ou de se remettre au piano par la motivation et l'envie d'apprendre pour se faire plaisir vous anime. Alexandre BOULAI votre professeur de piano sera soucieux de ne pas décevoir votre attente et de garder intacte votre motivation. Le cours de piano étant individuel (30 minutes par semaine), votre professeur adapte la pédagogie au besoin et au désir de chaque élève : choix des morceaux, travail plus spécifique sur les difficultés propres à chacun, etc. Chacun progresse donc à son rythme, mais il ne faut pas oublier que l'entraînement personnel est indispensable aux progrès. Ainsi, le plaisir et la stimulation sont immédiats et durables, les progrès rapides et encourageants, et la motivation toujours présente afin que jouer du piano reste avant tout un plaisir !

PEINTURE TOUS SUPPORTS

Animatrice : Marie COTONEA : Cours collectif pour adultes

DESSIN PEINTURE TOUTES TECHNIQUES

(acrylique, huile, pastel, aquarelle) fusain, encre de chine...

Animatrice : Sonia PERE : Cours collectifs pour enfants et adultes

Salle A PAUGAM au club-house

L'acrylique. La peinture acrylique est une autre excellente option de peinture à base d'eau qui offre un temps de séchage rapide et de faibles odeurs. C'est un excellent choix pour ceux qui souhaitent commencer et finir leur peinture le même jour. Plusieurs couches de peinture, même épaisses, peuvent être empilées pour un bel effet 3D. Étant à base d'eau, on peut facilement nettoyer les surfaces, ainsi que les vêtements.

L'aquarelle. Les aquarelles sont utilisées normalement sur du papier spécifiquement conçu pour ça : en effet, toutes les sortes de papier ne seront pas forcément de bons supports. Cette peinture est destinée à être légère sur le papier, elle donne leur plus bel effet lorsqu'elles sont déposées en couches minces et rendent magnifiquement bien les couleurs translucides et non pas en épaisses couches de peinture.

La peinture à l'huile. La peinture à l'huile possède un séchage lent et offre un éventail de techniques des plus pointues. Les tableaux à l'huile mettent environ trois mois pour sécher complètement, donc si vous désirez prendre votre temps, si vous êtes patient et si vous aimez travailler tranquillement.

Contact :

Site : www.association-la-ruche-artistique-ploubezre.com

Mail : anne.marie.pichon@aliceadsl.fr

Tél : 02 96 37 52 65



ASP 22

L'ASP22 propose pour sa nouvelle saison sportive 2017-2018, une nouvelle section : la marche nordique. Animé avec enthousiasme et bienveillance par Eric, membre de l'association, diplômé en Marche nordique, cette nouvelle



activité physique s'inscrit dans la catégorie des sports de santé. Au delà des modes une prise de conscience est véritablement en marche pour un minimum d'activité physique hebdomadaire, pour le corps et pour l'esprit. Pour tout individu, toute morphologie, activité physique nécessitant tout de même un engagement de la motricité

personnel et un certificat médical. Rien à voir avec la randonnée. On n'utilise pas les mêmes bâtons et on ne fait pas de pause sandwich (bien que l'animateur prévoit des sorties "plaisirs" pour la cohésion de groupe, C'est avant tout une discipline gymnique, sollicitant le système cardiovasculaire, et toutes les chaînes musculaires et articulaires du corps. S'entraîner une fois par semaine suffit à améliorer sa forme, et ses formes. « En y allant progressivement, la marche nordique est à la fois complète pour la santé, assez douce et "socialisante". Bien sur une pratique régulière si possible donne une progression plus rapide. Et, pour éviter de mauvaises positions engendrant torsions ou douleurs dorsales, assimiler la gestuelle de base avec un instructeur lors de séances collectives. « Lorsqu'ils se promènent en forêt, les gens se déplacent mais ne marchent pas. Or pratiquer un loisir dans la nature redonne le goût de l'effort. On s'y sent bien, en accord avec soi-même, et on parcourt dix kilomètres sans s'en rendre compte. Eric ne compte pas s'arrêter là et espère très vite s'impliquer davantage avec d'autres disciplines liées à une réalité gymnique grâce à ses expériences sportives de bon niveau et son intuition toujours bienveillante.

ASELP

- Présidente, Monique Rannou: Tél : 06 50 55 37 10 (rectificatif)
- Section **Anglais** : Clara.morland@btinternet.com (rectificatif)

Modification d'horaires

- Section **gym d'entretien** : le lundi de 11h à 12h
- Section **gym douce** : le vendredi de 9h30 à 10h30 si plus d'adhérents en janvier un 3^{ème} cours de 10h30 à 11h30 est envisagé.
- **Section informatique** : le mercredi de 18h30 à 20h30, le jeudi de 13h30 à 16h30.
- Section **sophrologie** : le lundi de 18h à 19h, le jeudi de 18h45 à 19h45

La sophrologie utilise les techniques de la relaxation, de la respiration, la conscience du corps et la mise en pratique de l'intention et de la pensée positive.

Elle permet d'acquérir une plus grande maîtrise de soi, un tempérament plus calme, et de développer la confiance en soi. Le fait d'être globalement plus positif en toutes circonstances, a également un effet bénéfique sur la condition physique et renforce l'immunité.

Section **reliure** le mercredi de 10h à 12h, il reste des places disponibles,

Contact : Mr Isaac Jean François - Tél. : 02 96 37 07 93

L'A.S.E.L.P. qui compte à ce jour plus de 350 adhérents, répartis dans 16 sections, a tenu son Assemblée Générale le Samedi 18 novembre et a procédé au renouvellement des membres du bureau.

Renseignements : <https://www.aselp.fr>



Rederien Plouber



QUI CONTACTER ?

Siège social Kervoiziou - 22300 Ploubezre
Contact Michel Person
N° téléphone 02 96 23 10 43
E-mail rederien.plouber@gmail.com
Site internet : <http://rederien.plouber.over-blog.com/>

BUREAU

Présidente Michel Person
Vice-président Didier Coquillon
Secrétaire Sonia Kermoal
Secrétaire-adjointe Céline Mestric
Trésorière Gisèle Le Moal
Trésorière adjointe Daniel Fercoq

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

Lieu, date et horaires :

- Tous les mardis à 18 heures, rendez-vous à la salle des sports de Ploubezre (de Novembre à Mars) ou au chemin de Halage de Lannion.
- Tous les jeudis à 18 heures, rendez-vous à la salle des sports de Ploubezre.
- Le dimanche matin à 10h, rendez-vous au stade municipal pour une sortie sur les routes et les chemins autour de Ploubezre. Des sorties sont également organisées pour aller découvrir d'autres sentiers (Perros Guirec, Ile Grande, Saint Michel en Grève, etc.).

INFORMATIONS DIVERSES

Niveau de pratique : tous niveaux
Équipement nécessaire : une bonne paire de chaussures et le sourire
Nombre d'adhérents : 40
L'association de course à pieds de Ploubezre vous accueille tout au long de l'année pour courir dans la bonne humeur et à votre rythme sur les routes et chemins de Ploubezre. Donc n'hésitez pas pour venir nous rencontrer, quel que soit votre niveau, vous serez accueilli avec plaisir !
Et à vos agendas : le Trail des 2 Rives de Ploubezre aura lieu le 8 avril 2018 !



les Amis de Kerfons - Mignoned Kerfaoues

L'été fut très animé pour les « Amis de Kerfons » : d'abord la belle conclusion du stage de viole de gambe, le premier WE de l'été avec 3 concerts qui nous ont fait apprécier le travail des stagiaires tout au long de l'année puis de l'ensemble baroque de l'école de musique et enfin... le très beau concert du Duo des Folies avec Nathalie Le Gaouyat à la viole de gambe et Gwen Tual à la guitare baroque.



Une quinzaine de jours plus tard, Jeanne-Marie Gilbert nous fit découvrir un large panel d'instruments anciens sur lesquels elle nous présenta de très belles mélodies médiévales.



A la fin du mois, la chapelle résonna au son de la voix d'Alain Paris accompagné de Frédérique Lory au piano devant un public nombreux et enthousiaste qui a pu découvrir un programme rare des fables de La Fontaine mises en musique par Jacques Offenbach et Isabelle Aboulker.



Ensuite le fest-noz du 14 Août a été le point culminant de l'animation estivale. Avec la mobilisation active des bénévoles, le public nombreux a pu s'initier aux danses bretonnes, déguster les délicieuses galettes et crêpes puis danser avec entrain jusque tard dans la soirée grâce aux différents groupes de musiciens (Ifig et Nanda, Pungier Tad Ha Mad, Enora et Muriel, Echo du Gouet et Deniel et Tizou). La dernière manifestation de la saison a été l'ouverture de la chapelle pour les journées européennes du patrimoine. Les bénévoles de l'association ont partagé leur connaissance de la chapelle avec plus de 300 visiteurs souvent ébahis et émus devant une telle beauté insoupçonnée. Le WE s'est terminé avec la belle prestation de Raoul Le Chenadec, Nathalie Le Gaouyat et Olivier Le Gallo qui nous ont dressé un large panorama de musique permettant aux spectateurs de reprendre en chœur les refrains des pèlerins du moyen-âge.

Nous préparons activement la saison 2018 et sommes heureux d'accueillir une dizaine de nouveaux adhérents qui porte notre effectif à 52 adhérents.

Courir pour la vie, Courir pour Curie

La manifestation solidaire André Paugam, Courir pour la vie, Courir pour Curie, s'est déroulée le dimanche 10 septembre, près de 200 concurrents cette année.

Les cyclos, au nombre de 165 étaient pourtant bien présents sur divers circuits qui allaient de 30 à 95 km. Les Rederien, et les marcheurs étaient aussi au rendez-vous.

Pour clôturer cette 26^{ème} manifestation, Jeanine Paugam a remercié les sportifs pour « **leur fidélité et leur soutien aux chercheurs dans le développement de nouveaux traitements** ». Elle a enfin dit un autre grand merci à tous ceux qui ont effectué des dons.



Nouvelles activités / Obererezhioù nevez

VITRAILLISTE

36 ans, installée à Ploubezre, j'ai inauguré mon atelier dans le cadre des JEMA (Journées Européennes des Métiers d'Arts) en mars 2015 !

Mon activité : Vitraux d'art, créations, restaurations, dalles de verre, peinture à la grisaille et à l'émail, gravure, sérigraphie, inclusions de papier washi, vitraux-sculptures, création de lampes et lanternes en vitrail...

Esprit de création :

Après plusieurs années de formation et d'enseignement à l'Université de Rennes 2 en section arts plastiques (Master 2 et formation doctorale de 5 ans), j'ai fait mes premiers pas de « vitrailliste » à l'association « Le vitrail » de Grande-Synthe (Nord) durant l'année 2011-2012.

J'ai ensuite intégré durant deux ans, l'école du CERFAV (Centre Européen de Recherche et de Formation aux Arts Verriers) en Lorraine, où j'ai obtenu un CAP arts et techniques du verre option vitrail, en juin 2013.

Spécialisée dans les techniques du vitrail, j'intègre aussi d'autres matériaux à mes vitraux et notamment le papier washi (en collaboration avec le papetier Benoit Dudognon à Arles). Je propose ainsi des portes shoji contemporaines sur différents thèmes.

Je travaille également les techniques de restauration du vitrail, un autre aspect de mon travail qui touche davantage

à l'histoire et à des préoccupations liées à la sauvegarde du patrimoine. C'est dans ce cadre que j'ai restauré les vitraux de l'église du bourg qui avaient été endommagés.

Je réalise aussi sur commande, des vitraux en dalle de verre, de la gravure sur verre, et thermoforme le matériau pour monter des vitraux en volume, notamment des sphères. Une technique innovante que je suis la seule à pratiquer.

Et puis, je fabrique depuis peu des modèles uniques de lampes et lanternes réalisées selon une variante de la technique Tiffany. Cette collection de « Lampes aux Demoiselles » existe en version photophore ou en version électrique aux normes CE. Une nouvelle collection sortira pour Noël.

Le juste équilibre entre une approche artistique contemporaine du vitrail et le respect des gestes et de l'esprit artisanal, est ma principale préoccupation. Le croisement des regards et des techniques ma principale inspiration.

L'atelier situé au 3 rue Paul Salaün, juste en face l'église, sera bientôt plus identifiable grâce à la pose d'une enseigne... en vitrail bien sûr !

Atelier Armorique Vitrail - Pauline Le Goïc.



INTERMARCHÉ



En tant que Lannionnaise, je suis heureuse d'avoir repris l'intermarché de Ploubezre, ville proche de mes origines. Je m'appelle Charlotte Le Bris, j'ai 41 ans et 15 années d'expérience dans la grande distribution. Je commence à réaménager le point de vente, ce qui dans un premier temps va causer quelques perturbations, mais le tout terminé, vous donnera plus de choix et de plaisir à faire vos courses.

Les jeudis, vendredis et samedis matins, un poissonnier vous attendra sur le parking à l'entrée du magasin. Les services ne changent pas : photomaton, photocopieur, drive, journaux, fleurs, laverie, essence, distributeur automatique de billets. Je réfléchis à de nouveaux services qui viseront à vous faciliter le quotidien. Dans l'attente de vous rencontrer.

PHIL TAXI

Les 3 taxis "Zonca" de Ploubezre deviennent "Phil Taxi".

M. Philippe Guellaën, anciennement chauffeur salarié de "Taxis Zonca", est devenu l'heureux propriétaire, depuis le 1^{er} juillet 2017, des 6 autorisations de stationnement de l'entreprise, trois sont situés sur la commune de Ploubezre.

M. Zonca reste salarié dans la nouvelle société pour le passage du flambeau, en attendant l'heure de sa retraite. M. Guellaën garde ses 3 anciens collègues salariés dans l'entreprise : Cathy, Didier et Marie-Françoise. Mme Guellaën Maryse, sa femme, a également rejoint l'entreprise.

Un parc de 6 véhicules est à votre service, mar-

qué du nouveau logo "Phil Taxi". Une Audi A6 break, une Audi A4 limousine, une Audi A4 break, un Volkswagen Touran, un Volkswagen Caddy équipé pour le transport des personnes à mobilité réduite (TPMR) et un Renault trafic, pouvant transporter 7 personnes en plus du chauffeur. Tous les véhicules sont conventionnés par la CPAM afin d'effectuer les transports assis personnalisés et de permettre le règlement par tiers-payant.

Jusqu'alors, peu présent sur la commune, M. Guellaën souhaite se rendre plus disponible pour satisfaire la demande des Ploubezriens. Vous trouverez de nombreuses informations sur le site internet : www.phil-taxi.fr.



Phil TAXI
VOYAGER FACILE



www.phil-taxi.fr
contact@phil-taxi.fr

06 68 510 240

 TOUTES SITUATIONS	 CONVENTIONNÉ SÉCURITÉ SOCIALE	 TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES
 TPMR	 TOURISME	 SANTÉ

PLESTIN-LES-GRÈVES . PLOUBEZRE
PLOUNERIN . TONQUÉDEC

Le mot de l'opposition Ger an tu-enep

Vœux avant l'heure !

Oui au contournement du bourg et à la rocade

Les élus de la liste « Agir pour Ploubezre dans un Trégor fort » se félicitent de la décision de la majorité de donner enfin son accord pour lancer les études concernant le contournement de Ploubezre et le tronçon de la rocade sud raccordant Boutil (route de Guingamp) à Quillero.

Certes, cet avis sollicité par l'agglomération Lannion Trégor Communauté (LTC) a beaucoup tardé pour diverses raisons locales qu'il importe d'oublier, l'important est qu'enfin le bon sens des responsabilités ait conduit la majorité municipale à se joindre à la minorité pour donner ce « feu vert » à l'unanimité lors du CM de septembre. C'est un signe fort pour l'avenir du Trégor, pour le développement économique du territoire mais aussi pour l'essor de notre commune et pour notre qualité de vie. Le contournement de Ploubezre et ce tronçon de la rocade permettront de diviser par deux la circulation dans le bourg et Keranroux où le trafic ne cesse d'augmenter. Il s'agira aussi de défendre des aménagements de sécurité tout au long de la RD11 au-delà des cinq croix.

Puisse ce consensus municipal de Ploubezre donner le top d'un nouveau souffle au projet ! Tel est notre vœu pour le Trégor et Ploubezre en dehors des quelques tergiversations de Madame le maire à LTC, car désormais, **La Rocade est En Marche !**

Que ces vœux soient exhaussés en 2018 !

Les élu(e)s de l'opposition municipale
« Agir pour Ploubezre dans un Trégor fort »
Jean-Yves MENOÛ, Virginie CHAUVEL, Jérôme MASSE,
Gabrielle PERRIN, Michel LE MANAC'H

Adresse mail : gauche.cmploubezre@gmail.com

Site internet : <https://oppositioncmploubezre.jimdo.com>

Bassin Versant « Vallée du Léguer »



Plantez des haies bocagères gratuitement avec « Breizh Bocage » !

L'objectif du dispositif « Breizh Bocage » est de renforcer le maillage bocager en Bretagne par le soutien aux travaux de replantation et l'amélioration des fonctionnalités des haies. Celles-ci contribuent à protéger les sols contre l'érosion et à prévenir les inondations, protéger les cultures et les troupeaux des excès climatiques, améliorer la biodiversité, à stocker le carbone. Les haies apportent également une valeur paysagère et contribuent à l'identité culturelle.

Le Bassin Versant « Vallée du Léguer » anime ce dispositif sur votre commune et permet la reconstitution de plusieurs kilomètres de haies bocagères et talus chaque année.

Vous pouvez bénéficier d'un financement à 100% de ce type de travaux, si votre projet :

- Fait plus de 50 mètres
- Se situe en limite d'une parcelle agricole

En effet, ces travaux sont financés par l'Union européenne, le Conseil régional et le Conseil Départemental et l'Agence de l'eau. La part restante est prise en charge par le Bassin Versant « Vallée du Léguer ».

Pour plus de renseignements, et si vous êtes intéressés, contactez Mélanie Biet au **02 96 05 09 25**.

L'essentiel des Conseils Municipaux

Ar pep brassañ eus kuzulioù ar gumun

Conseil Municipal du 31 mars 2017

1/ Compte de gestion 2016 – Budget principal

En présence de Madame MAHE, receveur municipal, Madame LE CARLUER donne présentation du Compte de Gestion 2016, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2016 pour le budget principal tel qu'établi par le Receveur Municipal.

2/ Compte Administratif 2016 – Budget principal

En section d'Exploitation :

Dépenses	2 064 551,70 €
Recettes	2 692 304,59 €

Soit un excédent de Fonctionnement de clôture de **627 752,89 €** hors résultat reporté, ou **953 127,61 €** avec le solde reporté

En section d'investissement:

Dépenses	754 279,35 €
Recettes	1 193 353,43 €

Soit un excédent d'investissement de clôture de **439 074,08 €** hors résultat reporté, et un déficit de **311 730,33 €**

L'excédent global de clôture est donc de **641 397,28 €**.

Le Conseil Municipal, adopte le Compte Administratif 2016 par 16 voix pour et 5 abstentions (Mmes CHAUVEL et PERRIN ainsi que Mrs MASSE, MENUOU et sa procuration).

Affectation du résultat de 2016

Le Conseil Municipal, vu le résultat dégagé par l'exercice 2016 du budget général, par 16 voix pour et 5 abstentions décide de réaliser le virement prévu de la section de Fonctionnement, soit **709 700 €**, à la section d'investissement, le solde étant reporté sur l'exercice 2017.

3/ Compte administratif 2015 - Eau :

En section d'Exploitation :

Dépenses	297 150,22 €
Recettes	381 112,52 €

Soit un excédent de Fonctionnement de clôture de 83 962,30 Euros hors résultat reporté ou un total de **125 483,35 €** avec le résultat reporté.

En section d'investissement:

Dépenses	129 116,23 €
Recettes	111 388,96 €

Soit un déficit d'Investissement de clôture de 17 727,27 € hors résultat reporté, et un déficit de **47 600,71 €** avec le solde reporté de N-1 ;

L'excédent global de clôture est donc de **77 882,64 €**

le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Compte Administratif 2016 pour l'Eau.

4/ Compte Administratif des Opérations funéraires 2016 :

En Section de Fonctionnement:

Dépenses	2 479,78 €
Recettes	2 268,34 €

Soit un déficit de Fonctionnement de clôture de 211,44 € le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Compte Administratif 2016 pour les opérations funéraires.

5/ Compte Administratif de la Zone d'Aménagement Concerté 2016 :

L'assemblée prend connaissance du Compte Administratif de la Zone d'Aménagement Concerté pour l'année 2016, avec notamment :

En Section de Fonctionnement :

Dépenses	1 344 000,71 €
Recettes	1 342 200,71 €

Soit un déficit de Fonctionnement de clôture de 1 800,00 Euros hors résultat reporté, et un déficit de Fonctionnement de clôture de 551,42 € avec le solde reporté.

En Section d'Investissement :

Dépenses	2 542 200,71 €
Recettes	2 500 676,70 €

Soit un déficit d'Investissement de clôture de 41 524,01 € hors résultat reporté, et un déficit d'Investissement de clôture de **142 200,71 €** avec le solde reporté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Compte Administratif 2016 pour la Z.A.C.

6/ Compte Administratif du Pôle Médical 2016 :

L'assemblée prend connaissance du Compte Administratif du Pôle Médical pour l'année 2016, avec notamment :

En Section de Fonctionnement :

Dépenses	24 602,91 €
Recettes	63 855,30 €

Soit un excédent de Fonctionnement de clôture de 39 252,39 € hors résultat reporté et un excédent global de Fonctionnement de 46 690,70 € avec le solde reporté

En Section d'Investissement :

Dépenses	42 779,07 €
Recettes	56 797,97 €

Soit un excédent d'Investissement de clôture de 14 018,90 € hors résultat reporté, ou un déficit d'investissement de clôture de **100 228,08 €** avec le solde reporté Le déficit global de clôture est donc de **53 537,38 €**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Compte Administratif 2016 pour le Pôle Médical.

Affectation du résultat de 2016

Le Conseil Municipal, vu le résultat dégagé par l'exercice 2016 du budget du Pôle Médical, à l'unanimité, décide de réaliser le virement prévu de la section de Fonctionnement, soit **45 000,00 €**, à la section d'investissement.

7/ Taux d'imposition pour 2017 :

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête les taux d'imposition pour l'année 2017 comme suit :

	Taux 2016	Taux 2017
Taxe d'Habitation	20,69 %	20,69 %
Taxe sur le Foncier Bâti	23,15 %	23,15 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	83,34 %	83,34 %

8/ Budget Primitif 2017 de la commune :

- En section de Fonctionnement, à un équilibre de Dé-

penses / Recettes de : **2 824 735,61 €.**

- En section d'Investissement, à un équilibre de Dépenses / Recettes de : **2 170 390,00 €.**

Lors de la lecture du document, Madame le CARLUER observe que l'excédent 2016 de 243 427,61 €, bien que légèrement en baisse en regard de celui de l'an passé, permet de financer un virement qui reste élevé (542 300 € contre 670 000 € au BP 2016). Par ailleurs elle relève que le DGF baisserait de l'ordre de 25 000 €. Enfin, la section d'investissement s'équilibre grâce à un emprunt d'un montant de 451 400 €. Les principaux programmes d'opérations portés au Budget primitifs sont :

Travaux sur la RD 11	600 000 €
Travaux de voirie rurale 2016 & 2017	153 000 € + 145 000 €
Diverses acquisitions	~ 110 000 €
Acquisitions de terrains	80 000 €
Chapelle de Kerfons	79 000 €
Voirie urbaine 2016+2017	20 000 € + 50 000 €
Divers Bâtiments	50 000 €
CAREC (rénovation du ...)	~ 35 000 €
Révision du PLU et annexes	~ 25 000 €
Travaux d'éclairages publics	~ 19 000 €

Vote du budget principal 2017 :

Le Conseil Municipal, vu le projet de Budget Primitif 2017, qui

- en section de Fonctionnement s'équilibre à hauteur de : **2 824 735,61 €.**

- en section d'Investissement s'équilibre à hauteur de : **2 170 390,00 €.**

adopte, par 17 voix pour et 5 abstentions (Mme PERRIN et Mrs MASSE et MENOÛ et leurs procurations), le budget proposé.

Budget Primitif 2017 de l'Eau :

- En section de Fonctionnement, Dépenses et Recettes s'équilibrent à hauteur de : **444 490,35 €.**

- En section d'Investissement, Dépenses et Recettes s'équilibrent à hauteur de : **304 642,71 €.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget proposé.

Budget Primitif opérations funéraires 2017 :

- En section de fonctionnement, Dépenses et Recettes s'équilibrent à hauteur de : 4 200,00 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget proposé.

Budget Primitif 2017 de la Z.A.C. :

- En section de Fonctionnement, Dépenses et Recettes s'équilibrent à hauteur de : **1 809 952,13 €.**

- En section d'Investissement, Dépenses et Recettes s'équilibrent à hauteur de : **1 398 200,71 €.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget proposé.

Budget Primitif 2017 du Pôle Médical :

- En section de Fonctionnement, Dépenses et Recettes s'équilibrent à hauteur de : **76 750,00 €.**

- En section d'Investissement, Dépenses et Recettes s'équilibrent à hauteur de : **171 228,08 €.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget proposé.

9/ Révision du P.L.U.: Autorisation de poursuivre la procédure de révision engagée par la commune de Ploubezre par Lannion Trégor Communauté:

par délibération du 17 mai 2013, la commune de Ploubezre a engagé une procédure de révision de son Plan

Local d'Urbanisme. Cette procédure est toujours en cours à la date d'aujourd'hui.

En vertu de ces dispositions, Lannion Trégor Communauté est compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, et ce depuis le 27 mars 2017. A ce titre, elle est compétente pour achever la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Ploubezre.

Décision :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

DONNER son accord à Lannion Trégor Communauté dans le cas du transfert de la compétence « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales » opéré le 27 mars 2017 afin de poursuivre la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme.

10/ SAGE Baie de Lannion - avis :

Madame Le Maire fait part à l'assemblée que le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable ainsi que le règlement du SAGE et l'évaluation environnementale ont été validés par la commission de l'eau du 29/11/2016. et fait part d'une proposition de Monsieur VANGHENT pour un amendement au texte d'approbation du SAGE :

« La commune de Ploubezre rappelle que la préservation des zones humides sont une des clés de voute du maintien de la qualité de l'eau et de sa quantité. Il est donc interdit de détruire ses zones, sauf dérogations.

Nous proposons d'ajouter une disposition au dernier paragraphe de la règle n°3. « Dans le cas où il est impossible d'éviter une destruction de zone humide, la zone de compensation devra être identifiée et les travaux budgétés dès la demande d'autorisation de destruction. Cette zone devra se situer dans un périmètre proche de la zone détruite. »

Suit un échange sur l'opportunité de l'amendement proposé et l'assemblée convient d'un vote séparé sur cette proposition qui est adoptée par 12 voix pour, 9 abstentions et 1 contre (Monsieur LE FOLL).

Décision :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet et en avoir délibéré :

- Donne un avis favorable au projet de SAGE tel qu'il lui a été soumis, par 20 voix, pour 2 abstentions (Madame LE LOARER et Monsieur BLANCHARD) et 1 contre (Monsieur LE FOLL);

- Emet le vœu, par 12 voix pour, 9 abstentions et 1 contre (Monsieur LE FOLL), que la règle n°3 puisse être réécrite pour intégrer la proposition suivante :

« La préservation des zones humides est une des clés de voute du maintien de la qualité de l'eau et de sa quantité. Il est donc interdit de détruire ses zones, sauf dérogations.

Nous proposons d'ajouter une disposition au dernier paragraphe de la règle n°3.

Dans le cas où il est impossible d'éviter une destruction de zone humide, la zone de compensation devra être identifiée et les travaux budgétés dès la demande d'autorisation de destruction. Cette zone devra se situer dans un périmètre proche de la zone détruite. »

11/ Indemnité de fonction du Maire et des adjoints :

Madame le Maire fait part à l'assemblée que l'indice qui permet de calculer les indemnités de fonction des élus a été revalorisé au 1^{er} janvier 2017. Le nouvel indice est désormais de 1022 au lieu de 1015, mentionné dans la délibération du 19 mai 2014.

Décision :

- Adopte les dispositions ci-dessus de revalorisation des indices concernant les indemnités de fonction du Maire et des adjoints ;
- Fixe au 1^{er}/01/2017 la date d'effet de ces nouveaux indices.

12/ Emplois saisonniers :

L'assemblée décide la création de **2 postes d'auxiliaires** chargés d'assurer les tâches de guide à la chapelle de Kerfons du **1^{er} mai au 15 septembre**, celle d'un **poste d'auxiliaire** au service Technique du **1^{er} juillet au 31 août**, celle de **15 postes d'auxiliaire** pour le Centre Aéré d'été.

Conseil Municipal du 19 mai 2017

1/ Travaux d'entretien à Kerfons ;

Madame le Maire fait part à l'assemblée que le programme des travaux a été arrêté par les services de la DRAC pour la rénovation de la toiture et des charpentes, la restauration de la voute lambrissée, la réinstallation de la cloche et la rénovation des installations électriques, En ce qui concerne les travaux d'entretien, ce service a fait une consultation et proposé à la commune deux offres qu'il juge conformes à son descriptif pour les montants suivants :

- Entreprise 1 12 314,64 Hors Taxes ;
- Entreprise 2 12 983,96 Hors Taxes ;

Décision :

- Valider l'offre moins disante, conformément à l'avis de l'ABF ;
- Solliciter l'assistance à Maîtrise d'ouvrage de l'Etat pour ce dossier et d'autoriser le Maire à signer toute convention à passer pour ce faire ;

Puis, l'assemblée arrête le plan de financement suivant :

- Etat, aide au titre de l'entretien sur les monuments classés (50 %)	6 157,32 € HT
- Région Bretagne, au titre les monuments classés (20 %)	2 462,93 € HT
- Solde à charge de la commune de Ploubezre	<u>3 694,39 € HT</u>
Total	12 314,64 €

2/ Affaires foncières :

Cession HELLEU :

Sur proposition de Monsieur NICOLAS l'assemblée examine la proposition des conjoints HELLEU, propriétaires d'une habitation à Traou Don, d'agrandir leur propriété, par l'acquisition d'un terrain communal selon le détail suivant :

Désignation : délaissé communal
Ref cadastrale : DA en cours
Surface : env 500 m²
Vendeur : Commune
Montant : 13€ / m²

Il est précisé que tous les frais (géomètre, notaire,...) liés à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur. L'emprise sera déclassée du domaine public, le déclassement étant dispensé d'enquête compte tenu de l'absence de modification de fonction de desserte ou de circulation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vu l'avis de France Domaine, autorise, à l'unanimité, la cession proposée au prix de 13 €/m², frais en sus, et donne au Maire tous mandats utiles pour passer l'acte et signer toutes les pièces annexes nécessaires à sa matérialisation.

3/ Cession RD 11, époux TASSEL :

Monsieur NICOLAS fait part à l'assemblée que les époux TASSEL ont acquis le manoir de Kéranroux au 32 rue Joseph LESBLEIZ, y compris un délaissé le long de la voie. Dans le cadre du réaménagement de la RD 11, la commune envisage d'y réaliser un aménagement en positionnant un arrêt de bus, d'y installer un abri bus et d'aménager le reste de la

superficie en espace vert.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, l'acquisition proposée au prix global de 1 €, frais en sus à la charge de la commune

4/ Garantie d'emprunt partielle à Armorique Habitat : A) Présentation :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le programme de travaux pour la construction de 9 logements sociaux dans la ZAC par Armorique Habitat. Elle rappelle que la commune avait pris l'engagement de principe d'assortir la réalisation de ce programme de la garantie d'emprunt habituelle (50 %), le solde étant assumé par le Conseil Départemental. Elle propose donc d'adopter la délibération proposée par l'organisme financeur, la Caisse des Dépôts et Consignation, selon le modèle transmis et pour les montants suivants :

- 265 915,50 € (soit 50 % du coût du programme PLUS Construction) au taux de 1,35 % sur 40 ans.
- 138 366,50 € (soit 50 % du coût du programme PLAIO Construction) au taux de 0,55 % sur 40 ans.

Article 1 : La commune de Ploubezre accorde sa garantie pour le remboursement, aux conditions définies à l'article 2 de la somme totale de 404 282,00 euros, représentant 50% de deux emprunts d'un montant total de 808 564 € que Armorique Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ces prêts sont destinés à financer la construction de 9 pavillons individuels à Ploubezre, rue François Le Guillou.

5/ Frelon asiatique : aides à la destruction des nids :

La convention est à renouveler pour 2017, la prise en charge du coût de ce programme par LTC a été modifiée, selon que les nids sont au stade de la fondatrice (15 € par intervention) ou au stade nid parfait (25 € par intervention à moins de 10 mètres). LTC n'intervient qu'en complément de la commune, et jusqu'à concurrence du montant de prise en charge de la commune, comme indiqué dans la note de présentation. Il propose que la commune maintienne son tarif d'intervention, soit 40 €, pour chaque colonie parfaite et qu'elle intervienne à hauteur de 15 € pour les fondatrices.

6/ Affaires diverses :

* Résultat de la consultation pour les travaux sur la RD11 :

Monsieur Le FOLL présente à l'assemblée le résultat de la consultation pour les travaux d'aménagement de la RD 11 (2^{ème} tranche) la commission d'attribution a retenu l'offre de l'entreprise Eurovia, mieux disante, pour les montants suivants :

- Tranche ferme : 398 889,05 € HT
- Option : 2 950 € HT

Il rappelle l'estimation du maître d'œuvre soit 446 425 € HT. Le Conseil Municipal de Ploubezre, autorise le Maire à si-

gner le marché ainsi que toutes pièces associées ou nécessaires à sa passation ou son exécution, ainsi qu'à signer la convention avec le CD 22 pour les travaux sur la RD 11.

*** Résultat de la consultation pour les travaux de voirie 2017 :**

Monsieur Le FOLL présente à l'assemblée le résultat de la consultation pour les travaux de voirie rurale 2017 en précisant que la commission d'ouverture des plis a retenu l'offre de l'entreprise EUROVIA, mieux disante, pour le montant maximum suivant :

- Tranche ferme : 204 474 € HT avec une solution enrobée à l'émulsion ;

Conseil Municipal de Ploubezre adopte, à ce titre, le plan de financement suivant :

LTC aide à la voirie communale (20 %)	17 375,77 €
Commune :	69 503,10 €
Total	86 878,87 € H. T.

*** Travaux à la cantine scolaire :**

Monsieur BLANCHARD rappelle à l'assemblée qu'un crédit de 50 000 € avait été porté au Budget primitif en prévision du remplacement du matériel de cuisson (pianos gaz) qui commençait à présenter des signes d'usure

Il précise que la commande s'est faite auprès de l'entreprise moins disante, qui apparaît aussi comme mieux disante, pour un coût global de :

Fourniture et pose des éléments de cuisson	33 432 € HT
Raccordement gaz de ville (estimation)	~3 000 € HT
Fourniture de chariots de travail	1 292, 50 € HT

Conseil Municipal du 30 juin 2017

1/ Projet d'aménagement au CAREC et à la salle PAUGAM :

Madame le Maire et Monsieur LE FOLL présentent le projet d'aménagement des abords des écoles, du pôle sportif et de la salle du CAREC. Il est alors précisé que l'objectif global des aménagements est d'améliorer le stationnement de la zone (Salle des Sports et foot, CAREC, écoles), de sécuriser les liaisons piétonnes et vélo, de favoriser une desserte sécurisée des écoles et de pouvoir permettre l'accès aux bus ainsi qu'aux camions de livraison.

Tous ces aménagements de surface permettront de réguler la vitesse sur l'ensemble du parcours, contribuant ainsi à la sécurité des usagers autres que les automobilistes ; l'estimation globale des travaux est de 373 750 € HT (non compris le bassin de rétention).

Il est demandé au maire de réaliser une consultation pour le mettre en œuvre en 2018 et l'autorise à déposer un permis d'aménager.

1. Autorise le Maire à passer avec LTC une convention de mutualisation au titre de la Maîtrise d'œuvre l'opération.

2/ Tarifs rentrée 2017 :

Madame le Maire fait part à l'assemblée de l'intérêt de voter les tarifs de cantine, garderie et ALSH dès le mois de juin, Elle propose donc que l'assemblée examine ces tarifs et pour lesquels la proposition globale est de ne pas engager de hausse pour la nouvelle année.

A) Tarifs de cantine :

Cantine scolaire :	Tarif 16/17	Tarif 17/18
Cantine enfants, Ploubezre	De 3,00 €	à 3,00 € (0,00 %)
Cantine enfants, « Extérieurs »	De 3,44 €	à 3,44 € (0,00 %)
Garderie scolaire du midi	De 3,71 €	à 3,71 € (0,00 %)
Cantine Adultes	De 5,22 €	à 5,27 € (0,00 %)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte les tarifs proposés pour l'année scolaire 2017/2018, par 16 voix pour et 2 abstentions (Mme PERRIN et sa procuration).

B) Tarifs garderie :

Formule	Quotient Fam. < 512 €	Quotient Fam. > 512 €
matin : 7 h 30 – 8 h 35	0,75 €	1,14 €
soir : 16 h 30 – 18 h 30	1,13 €	1,69 €
matin + soir :	1,50 €	2,18 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs proposés pour l'année scolaire 2017/2018. De même, le Conseil Municipal maintient, à l'unanimité, le dispositif selon lequel tout enfant qui sera en garderie sans bulletin d'inscription, se verra facturé forfaitairement 5 € par enfant et par tranche commencée d'1/2 heure.

Enfin, il maintient le dispositif selon lequel tout dépassement de l'horaire de garderie, le soir, sera facturé forfaitairement 15 € par enfant.

Ces tarifs prennent effet pour l'année scolaire 2017/2018.

C) Tarifs de Centre Aéré / ALSH de l'année scolaire :

(1)	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
QF	Jusqu'à 550 €	de 551 € à 750 €	de 751 € à 950 €	de 951 € à 1200 €	Plus de 1200 €
Tarif / journée (2) repas compris Ouverture de 7h45 à 18h30	7,77 €	9,63 €	11,65 €	14,00 €	16,07 €
Tarif 1/2 journée du mercredi Ouverture de 13h30 à 18h30	3,00 €	3,72 €	4,49 €	5,40 €	6,21 €

l'assemblée, approuve à l'unanimité les tarifs proposés et décide de son application sur la période allant du 1/9/2017 au 31/8/2018.

D) Location des salles communales :

Cette question a été soumise à la Commission de Finances qui propose d'instituer la remise **d'un chèque (caution)** de règlement préalable des frais de nettoyage et/ou rangement mal ou anormalement réalisés, pour un **montant de 150 €**, lors de la signature du contrat de location, y compris pour les associations communales.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, approuve à l'unanimité la mesure proposée et décide de son application au 1^{er} juillet 2018.

3/ Exonération de Taxe d'Habitation des logements vacants :

A) Présentation :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le Pacte Financier et Fiscal est l'un des prolongements opérationnels du Projet de Territoire 2017-2020.

Les communes peuvent, par une délibération, assujettir à la Taxe d'Habitation les logements vacants depuis plus de deux années au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. La TH due au titre de ces logements est établie au nom du propriétaire, de l'usufruitier, du preneur à bail à construction ou à réhabilitation ou de l'emphytéote qui dispose du local depuis le début de la période de vacance. Le supplément de ressource engendré par cette taxe permettra au budget communal de contribuer à la réalisation des objectifs fixés par le Programme Local de l'Habitat.

Sont soumis à la taxe d'habitation en application de l'article 1407 bis du CGI, les logements vacants situés sur le territoire d'une commune :

- A) La notion de logement vacant au sens de la taxe d'habitation est identique à celle qui prévaut pour l'assujettissement à la taxe sur les logements vacants.
- B) Sont imposables à la taxe d'habitation en application de l'article 1407 bis du CGI, les logements qui remplissent les conditions mentionnées au A ci-dessus et qui sont vacants depuis plus de deux années consécutives au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

Cas particuliers :

- 1. Logements inhabitables faisant l'objet d'une réhabilitation.
- 2. Changement de propriétaire ou de redevable légal.

Base, taux et montant de l'imposition :

- A.** Base d'imposition : Pour les logements vacants assujettis à la taxe d'habitation en application de l'article 1407 bis du 35 CGI, l'assiette de la taxe est constituée par la valeur locative de l'habitation déterminée conformément aux dispositions de l'article 1409 du CGI. S'agissant d'un logement vacant, cette base ne fait l'objet d'aucune réduction. Ne sont donc pas applicables les allègements prévus en faveur de l'habitation principale ou spécifiques aux personnes handicapées ;
- B.** Taux d'imposition : Le taux applicable est, selon le cas, le taux de taxe d'habitation de la commune.
- C.** Montant de l'imposition : Le montant de l'imposition correspond à la somme, d'une part, soit de la cotisation communale à laquelle s'ajoutent le cas échéant les cotisations syndicales, soit de la cotisation intercommunale et, d'autre part, des frais de gestion de la fiscalité directe locale prévus à l'article 1641 du CGI.

B) Décision :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, Décide d'instituer l'assujettissement à la Taxe d'Habitation les logements vacants depuis plus de 2 ans.

1) Rapport sur le service de l'eau :

Monsieur VANGHENT présente le rapport annuel sur la gestion du service d'eau, qui fait ressortir les éléments suivants : (cf tableau ci-contre)

Les pertes d'eau peuvent donc être estimées à **15 895 m³**, soit **12,14 %** du volume vendu (en relative stabilité).

Le nombre de branchements reprend sa progression, après le net ralentissement de la période

2012/2014. La tendance actuelle est de l'ordre de 20 à 25 abonnements nouveaux par an, en cohérence avec le nombre de permis de construire qui ont pu être délivrés. Sur l'origine de l'eau, **66 347 m³** sont importés du Syndicat de Traou Long, soit approximativement 45 % de nos besoins d'eau potable, et **1 176 m³** de Ploumilliau. Symétriquement, la production de l'usine de Keranglas, sur une année entière, couvre près de 55 % de nos besoins, soient 89 980 m³.

De même, la DDASS a communiqué une analyse des pesticides présents dans l'eau brute en 2016 et qui livre une évolution sensible de la qualité de l'eau brute :

Les variations de détail de prix ne présentent pas de signification particulière et, sur la moyenne durée, le prix de l'eau n'est affecté que par des paramètres extérieurs à la collectivité. En pratique, le prix de l'eau est stable depuis 2012.

4/ Conventions à passer :

SDE – ZAC du Bourg, rue TANGUY-PRIGENT (logements BSB) :

Madame le Maire fait part à l'assemblée de l'étude réalisée par le Syndicat Départemental d'Electricité pour la desserte en électricité, éclairage public et terrassement gaz comme suit :

le projet d'alimentation basse tension pour la tranche 2 des logements sociaux BSB rue François TANGUY-PRIGENT présenté par le Syndicat d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 14 800 € HT, soit 7400 € à la charge de la commune ;

le projet d'éclairage public pour un montant de 2 600 € (1^{ère} phase), coût comprenant 5% de frais de maîtrise d'œuvre et 6 100 € (2^{ème} phase), soit 1 560 € et 3 660 € à la charge de la commune ;

Le terrassement d'une conduite de gaz prévu ZAC du Bourg pour les logements sociaux BSB pour un montant estimatif de 1 300 € HT soit 960 € à la charge de la commune ;

*** Subvention pour l'emploi associatif de THB :**

Madame le Maire rappelle qu'une nouvelle convention serait à régulariser avec l'association Trégor Hand-Ball pour le financement d'un poste d'entraîneur au titre de la saison 2016/2017, au titre de l'emploi associatif financé aussi par le CD22.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à passer une nouvelle convention avec l'association Trégor Hand-Ball pour le financement d'un poste d'entraîneur au titre de la saison 2016/2017, il décide de reconduire sa subvention de 1 464 € à cette association, correspondant à 122 heures annuelles d'utilisation d'un animateur sportif.

	2016	201	2014	2012	2011	2010	2005
Ventes d'eau	130 929 m ³	135 057 m ³	133 346 m ³	132 955 m ³	137 480 m ³	137 218 m ³	116 193 m ³
Prod/achats	146 824 m ³	149 316 m ³	147 772 m ³	160 100 m ³	154 161 m ³	150 949 m ³	122 049 m ³
<i>Dont achats Traou L.</i>	66 347 m ³	71 306 m ³	65 296 m ³	84 197 m ³	116 373 m ³	149 461 m ³	~120 000 m ³
<i>Dont achats Ploumill.</i>	1 176 m ³	~ 1 122 m ³	~ 1 256 m ³	1 342 m ³	1 581 m ³	1 486 m ³	~ 2 145 m ³
Pertes d'eau	15 895 m ³	14 259 m ³	14 246 m ³	27 145 m ³	16 681 m ³	13 731 m ³	5 856 m ³
Linéaire	101,18 Km	100,8 Km	107,5 Km	107,5 Km	97,6 Km	97,6 Km	
I L P / Km/jour	~0,38 m ³ /J	~0,26 m ³ /J	~0,28 m ³ /J	~ 0,69 m ³ /J	0,47 m ³ /J	0,38 m ³ /J	~ 0,12 m ³ /J
Nombre d'abon.	1 816	1 797	1 767	1 747	1 669	1 589	1 376

AGENDA 2017/2018

NOVEMBRE

Jeudi 16 : Concours de Belote club des Genêts d'Or
Samedi 18 : AG de l'ASELP
Dimanche 19 : AG + Repas club des Genêts d'Or
Vendredi 24 : AG Ploubz'anim
Vendredi 24 : AG Rédériens
Dimanche 26 : Repas de l'Association diocésaine

DÉCEMBRE

Vendredi 1^{er} : repas crêpes téléthon
Vendredi 8, Samedi 9 et Dimanche 10 : Téléthon
Samedi 9 et dimanche 10 (ou week end suivant) : concert Noël
église
Jeudi 21 décembre : concours de belote

JANVIER

Samedi 13 : Vœux du maire (Carec)
Jeudi 18 : Concours de Belote club des Genêts d'Or
Vendredi 26 : Loto Société de chasse (Carec)
Dimanche 28 : bal club des Genêts d'Or

FÉVRIER

Jeudi 15 : Concours de Belote club des Genêts d'Or
Samedi 17 et dimanche 18 : rassemblement musiques
anciennes Ruche artistique

Vendredi 23 et dimanche 25 : Théâtre Muco (Carec)

MARS

Jeudi 15 : Concours de Belote club des Genêts d'Or

AVRIL

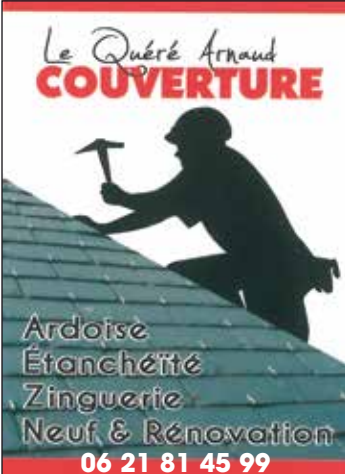
Samedi 7 : Loto de l'Association Ploubz'Anim (Carec)
Dimanche 15 : Fest deiz, min ran
Jeudi 19 : Concours de Belote club des Genêts d'Or

MAI

Mardi 8 : Commémoration
Jeudi 17 : Concours de Belote club des Genêts d'Or
Mercredi 23 : cochon grillé, genêts d'or
Samedi 26 : pardon de Kerauzern

JUIN

Weekend du 08, 09, 10 et 11 ou 15, 16, 17, 18 juin : Fêtes patro-
nales (Carec)
Vendredi 15, 16 et 17 : Portes ouvertes ruche artistique
Samedi 16 et 17 : Sabor Hispano Américano
Jeudi 21 : Concours de belote
dimanche 24 : Kermesse de l'Amicale Laique (Ecole)
Vendredi 29, samedi 30 et dimanche 1^{er} juillet : concert cha-
pelle de Kerfons



Le Quéré Arnaud
COUVERTURE

Ardoise
Étanchéité
Zinguerie
Neuf & Rénovation

06 21 81 45 99

PHARMACIE DE PLOUBEZRE

Laurent BERNARD-GRIFFITHS

PHARMAD
le matériel médical de votre pharmacien

PLOUBEZRE / 02 96 47 15 31

Parc Izellan - 2, rue Pierre-Yvon Trémel

22300 Ploubezre

Tél. 02 96 47 15 31

Fax : 02 96 47 11 80

ANNE TAXI
ANNE-TAXI.COM

PLOUBEZRE/LANNION/PERROS
GUIREC

TAXI

06.07.49.73.32

agence
NAT'IMMO
ACHAT - VENTE - LOCATION

Valérie Le BRICQUER 06 20 09 34 04

4bis, rue Paul Salaun - 22300 PLOUBEZRE
Tél.: 02 96 14 20 52
73, rue de la Gare - 22420 PLOUARET
Tél.: 02 96 35 75 24
eurl-nat-immo@orange.fr - www.nat-immo.com

Infos pratiques / Titourou pleustrek

Mairie

Horaires d'ouverture :

- Lundi et samedi : de 9h à 12h
- Mardi, mercredi, jeudi, et vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Téléphone : 02 96 47 15 51

Courriel : mairie@ploubezre.fr

Site internet : www.ploubezre.fr

Permanence des élus (sur rendez-vous) :

Maire : Brigitte GOURHANT

- Mercredi et samedi de 10h à 12h



1^{er} Adjoint : Gildas NICOLAS, chargé de l'Urbanisme et de l'Habitat, des Equipements structurants

- Mardi de 17h à 18h et le samedi de 10h30 à 12h



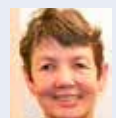
2^{ème} Adjoint : Armèle ROBIN-DIOT, chargée de la Petite enfance, des Affaires scolaires et Péricolaires

- Sur rendez-vous les lundis et mercredis



3^{ème} Adjoint : Françoise ALLAIN, chargée des Personnes Agées, de la Solidarité et des Affaires Sociales

- Sur rendez-vous



4^{ème} Adjoint : Marie Pierre LE CARLUER, chargée des Finances

- Vendredi de 9h30 à 10h30



5^{ème} Adjoint : Frédéric LE FOLL, chargé de l'Agriculture, des Travaux, de la Voirie, du Cadre de Vie

- Mardi de 10h à 11h30



6^{ème} Adjoint : François VANGHENT, chargé de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durable

- Vendredi à partir de 16h



Conseiller Municipal Délégué : David BLANCHARD, chargé de la Culture, de la Vie Associative

- Jeudi de 17h à 18h



Conseiller Municipal Délégué : Louis JEGOU, chargée du Tourisme, de la Communication et de l'Information

- Mercredi de 17h à 18h



Services médicaux

Pôle Médical et Para-Médical : 2, rue François Tanguy-Prigent

Médecin Généraliste :

Docteur Alain CLECH : 02 96 47 14 15

Chirurgien-Dentiste :

Docteur Eric ESNAULT : 02 96 54 74 13

Cabinet Infirmier : 02 96 37 79 40

Christelle GUIGNARD

Anita LE BRAS

Sylvain LE NER

Masseurs Kinésithérapeutes : 02 96 47 14 44

Isabelle OLLIVIER

Podologue :

Nadège BLIGNE-JORET : 02 96 37 53 76

Médecin Généraliste : Docteur Olivier CAULAN

7, Rue Paul Salaun - Tél : 02 96 47 13 66

Chirurgiens-Dentistes : Docteur Ofelia VLAD

Docteur Andrei GROZA

4, Place de la Poste - Tél : 02 96 47 12 03

Pharmacie : Laurent BERNARD-GRIFFITHS

2, rue Pierre-Yvon Tremel - Parc Izellan - Tél : 02 96 47 15 31

Poste

Horaires d'ouverture :

- Fermé le lundi
 - Les mardi, mercredi et vendredi : de 9h à 12h
 - Le jeudi : de 9h30 à 12h
 - Le samedi : de 9h à 12h
- La poste est fermée les après-midis.
Contact au 02 96 47 14 49

Déchèterie

La déchèterie du Creyo, ouverte à tous, horaires d'hiver :

Les lundi, mercredi et samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Les horaires des 10 autres Eco-relais ou déchèteries de la communauté d'agglomération, eux aussi ouverts à tous, sont à votre disposition à la mairie.

Date des encombrants :

Le retrait des encombrants se fait sur inscription. Contacter : LTC au : 080022300

Services d'urgence

SAMU : 15

Pompiers : 18

Police : 17

Gendarmerie nationale : 02 96 37 03 78

Centre hospitalier : 02 96 05 71 11

Polyclinique du Trégor : 02 96 46 65 65

Écoles

École maternelle : 02 96 47 13 01

École élémentaire : 02 96 47 13 02

LA TURQUOISE

POULBEZRE

Du Mardi au Samedi : 12h - 14h et 18h - 22h
Le Dimanche : 18h - 22h

02 96 91 52 16

Fabie Pizza

Tél. 07 86 22 83 96

	MARCHÉS	SOIRÉES
LUNDI		L'île Grande Camping L'Abri d'Éclair (14h)
MARDI	Trébeurden (14h)	Grâces - Mairie
MERCREDI	Locquerec	Plouezec Bodou Bar « La Source »
JEUDI		Rospes - Mairie
VENDREDI	Guingamp	Plouezec - Mairie
SAMEDI	Perennan	Landrelec Camping Municipal (14h)
DIMANCHE	Plestin-Les-Grèves	Bégard Camping du Dorant

Phil TAXI

VOYAGER FACILE

06 68 510 240
contact@phil-taxi.fr

PLESTIN LES GRÈVES · PLOUBEZRE
PLOUNÉRIN · TONQUEDEC

Philippe Guellaën

FERRET JIMMY

Peinture, Décoration, Ravalement
Démoussage de toiture
Revetements sols et murs

Rte de Kernabat 22300 Ploubezre
TEL: 02.96.47.17.79
06.62.89.78.87

BRIAND

Combustible

02 96 48 10 41
LANNION

fioul maxifioul

- FIOUL - GAZOLE
- BUTANE - PROPANE
- BOIS - CHARBON
- ENTRETIEN - RAMONAGE

Jean-Hervé CARN

Plâtrerie
Cloisons-sèches - Isolation
Faux plafonds

Route de Morlaix - Trédrez
22300 LANNION
Tél. 02 96 35 77 04 - Fax 02 96 35 74 96
carnjeanhervé@wanadoo.fr

Le Couillard CONSTRUCTIONS

Avenue Parc Nevez
22300 LANNION
Tél. 02 96 46 64 80
Fax 02 96 46 48 46

Entreprises
et particuliers

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE BÂTIMENT
ENTREPRISE DE GROS OEUVRE
CONSTRUCTION AGRICOLE

Aurélien Couverture

Couverture - Zinguerie
Neuf & Rénovation

Aurélien Padé / Kerbrézant - 22300 PLOUBEZRE
Tél. 02 96 37 66 68

COUVERTURE - ZINGUERIE D. LE ROUX

Neuf et Rénovation

PLOUBEZRE 02 96 47 18 13

A2M THERMIE

Plomberie
Chauffage
Électricité
Salle de bains
Clés en main

02 96 38 96 98

RGE

David MESTRIC - Laurent MICHEL
LE VIEUX-MARCHÉ, rue Lannion/Plouaret
PLOUNÉVEZ-MOËDEC, ZA Beg Ar C'hra
a2mthermie@gmail.com

TRÉGOR TAXIS

11 véhicules

Gares - Aéroports - Toutes distances
Mise en route du compteur
à la prise en charge

Lannion - Ploubezre - Trévou - Plouaret - Plestin

06 07 09 51 59

TRÉGOR DÉPANNAGE

Yannick Stéphan

Electricité
Plomberie
Serrurerie

Interventions rapides

06 . 63 . 36 . 23 . 85
yannick@tregordepannage.com

Traou Ar Wash - 22300 Ploubezre
www.tregordepannage.com

Actif HAMON TAXI

06.12.73.10.06

Transport médical assis
Commune de stationnement
Ploubezre

Aqua gym Bien-être

OUVERT TOUTE L'ANNÉE

Cours de 1 heure

sur RÉSERVATION
par téléphone au
06 15 84 75 51

- Etirements
- Renforcement musculaire
- Travail Postural
- Relaxation

10€ la séance

Piscine à 33°C

2 rue François Tanpuy-Prigent 22300 PLOUBEZRE

J. Marc Le COULS

Electricité générale
Plomberie
Chauffage
Dépannage

Kerviziou 22300 Ploubezre **06 70 10 38 85**

TS Élec

Electricité générale

Alarmes - Portail Électrique
Cablage Électromagnétique

Stéphane TURLUCHE
Artisan Électricien
Kernabat - 22300 PLOUBEZRE
Neuf - Rénovation - Dépannage

06 79 82 00 03
tselec22@orange.fr